

ÉCOTOURISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE : EXPÉRIENCES ET PERSPECTIVES

RAPPORT SOMMAIRE DE LA RENCONTRE

VILLE DE QUÉBEC, CANADA, LES 24 ET 25 MAI 2002



**ÉCOTOURISME ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DANS LES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE :
EXPÉRIENCES ET PERSPECTIVES**

*Atelier dans le cadre du Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO
pour les pays européens et nord-américains (EuroMAB),
et la Commission canadienne pour l'UNESCO*

Ville de Québec, Canada, les 24 et 25 mai 2002.

RAPPORT SOMMAIRE DE LA RENCONTRE

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB)
Commission canadienne pour l'UNESCO
Comité Canada - MAB

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Programme de l'atelier	5
Remarques préliminaires	6
Écotourisme et réserves de biosphère	6
Objectifs de l'atelier et résultats escomptés	9
Allocution d'ouverture du pays hôte	10
La perspective internationale	10
2002 : Année internationale de l'écotourisme et le Sommet mondial de l'écotourisme	12
La mise en œuvre du développement du tourisme durable dans les réserves de biosphère de l'Europe centrale et de l'Est, selon les lignes directrices internationales du PNUE-CDB	13
Certification en tourisme durable au Canada	14
Tourisme durable : comparaison des possibilités et des obstacles relatifs aux réserves de biosphère en milieu rural et urbain	15
Les réserves de biosphère comme fondement de l'écotourisme en Russie	18
Quelques facteurs pertinents du lien entre le tourisme et les réserves de biosphère	19
Recommandations préliminaires concernant la Déclaration de la ville de Québec (DVQE) sur l'écotourisme et commentaires sur le Sommet mondial	21
Réactions initiales des participants à l'égard du Sommet Mondial	25
Discussions en groupes restreints et recommandations	27
Réserves de biosphère en Roumanie	32
Réserves de biosphère, tourisme et science en Lituanie	32
Dernière séance plénière – commentaires	33
Références	36
Participants	37
ANNEXES :	
A - Projet de Déclaration de la ville de Québec sur l'écotourisme et recommandations	39
B - Version finale de la Déclaration de Québec sur l'écotourisme	47

INTRODUCTION

Le Sommet mondial de l'écotourisme, organisé par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Tourisme-Québec, et la Commission canadienne du tourisme, a eu lieu dans la ville de Québec, au Canada, du 19 au 22 mai 2002. Ce fut l'occasion d'explorer les multiples dimensions de l'écotourisme et leur rapport avec nos valeurs culturelles, nos économies nationales, nos systèmes d'éducation et notre capacité de composer avec les changements environnementaux, démographiques, sociaux et économiques que l'avenir nous réserve à tous ainsi que l'influence positive que nous pouvons exercer à leur égard. Un atelier réunissant des spécialistes de l'EuroMAB a été convoqué à la suite du Sommet mondial pour étudier un aspect important de toute cette question, à savoir le rôle de l'écotourisme dans les réserves de biosphère du programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO.

Le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) constitue l'une des activités principales de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Un des éléments importants du programme MAB est le réseau mondial de réserves de biosphère. EuroMAB est le nom de l'association officieuse des comités nationaux du programme MAB des pays européens ainsi que du Canada et des États-Unis. La rencontre EuroMAB est un suivi de la réunion conjointe d'avril 2000 à Cambridge, au Royaume-Uni, des représentants des comités nationaux du MAB et des directeurs ou coordonnateurs des réserves de biosphère du MAB de la région Europe. L'atelier devait aussi servir de contribution à la réunion de l'EuroMAB qui doit se tenir à Rome, en Italie, en octobre 2002. L'événement a été subventionné conjointement par la Commission canadienne pour l'UNESCO et la Division des sciences écologiques de l'UNESCO. Le gouvernement du Québec et Tourisme-Québec ont gracieusement fourni la salle de réunion et l'équipement pour la tenue des ateliers.

Dr Fred Roots, président du Comité national canadien du MAB a présidé la rencontre. M. Benoit Charlebois, représentant de la Commission canadienne pour l'UNESCO, était l'organisateur de l'atelier et Mme Sherry-Lee Sian, de l'Association canadienne des réserves de la biosphère et de l'Association canadienne pour le tourisme durable a offert ses services à titre de rapporteur.

Au total, 23 représentants de 11 pays ont participé à la rencontre, parmi lesquels 18 ont été présents aux ateliers pendant les deux jours. Parmi ceux qui ont participé une seule journée ou qui ont assisté aux ateliers de façon sporadique, on comptait un chargé de programme de la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO, un consultant allemand collaborateur du *German International Co-operation Agency (GTZ)*, agence allemande de coopération internationale, un philosophe et membre de longue date de la réserve de biosphère de Charlevoix, un consultant en tourisme de France et un organisateur du Sommet représentant Tourisme-Québec.

PROGRAMME DE L'ATELIER

Le vendredi 24 mai 2002

- 08 h 45 à 09 h 15 Remarques préliminaires : réserves de biosphère et le concept d'écotourisme – Dr Fred Roots
- 09 h 15 à 09 h 45 Présentation d'ouverture du pays hôte – M. Christian Hart
- 09 h 45 à 10 h 30 Perspective internationale – Mme Jane Robertson Vernhes
- 10 h 30 à 10 h 45 Pause
- 10 h 45 à 11 h 15 Comparaison entre les caractéristiques des réserves de biosphère et celles de l'écotourisme – Dr Fred Roots
- 11 h 15 à 12 h Sommaire du Sommet mondial de l'écotourisme – M. Benoit Charlebois
- 12 h à 13 h 30 Déjeuner et discussions officielles
- 13 h 30 à 15 h Étude de cas : la mise en œuvre du tourisme durable dans les réserves de biosphère de l'Europe centrale et de l'Est, selon les lignes directrices internationales du PNUE-CDB – Michael Meyer
- 15 h à 15 h 30 Pause
- 15 h 30 à 16 h Étude de cas : la certification en tourisme durable – Mme Jennifer Sipkens
- 16 h à 16 h 30 Période de questions et discussion
- 16 h 30 à 17 h 15 Étude de cas : comparaison des possibilités et des obstacles relatifs aux réserves de biosphère en milieu rural et urbain – Mme Sherry Sian
- 17 h 15 à 17 h 45 Période de questions et discussion

Le samedi 25 mai 2002

- 08 h 30 à 09 h 30 Étude de cas : développement de l'écotourisme dans les réserves de biosphère en Russie – Mme Natalia Moraleva
- 09 h 30 à 10 h 15 Facteurs pertinents de la relation entre tourisme et réserves de biosphère – Dr Fred Roots
- 10 h 15 à 10 h 30 Pause
- 10 h 30 à 11 h Discussion sur le projet de Déclaration de la ville de Québec et le Sommet mondial de l'écotourisme
- 11 h 15 à 12 h 30 Discussions en groupes restreints
- 12 h 30 à 13 h 30 Déjeuner et illustration des réserves de biosphère en Roumanie – M. Constantin Cazacu
- 13 h 30 à 15 h 30 Groupes de discussion
- 15 h 30 à 16 h Pause
- 16 h à 16 h 30 Le programme MAB, la science et le tourisme en Lituanie – Pr Leonardas Kairiukstis
- 16 h 30 à 17 h Recommandations émanant des groupes de discussion et discussion générale
- 17 h Clôture

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Dr Fred Roots souhaite la bienvenue aux participants et aux participantes au nom du Comité national canadien du programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO et de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Il se réjouit de voir ainsi réunis à cette rencontre des gens dont le bagage et l'expérience sont aussi variés, mais dont le nombre restreint permettra à tous de partager des idées et des problèmes ainsi que de discuter des perspectives d'avenir. À l'encontre du Sommet mondial, la rencontre se veut un événement plus intime, démocratique et informel. Tous les participants peuvent cependant faire état de la sagesse et de la compréhension acquises grâce à toute l'information recueillie et aux discussions durant le Sommet un peu plus tôt dans la semaine.

Dr Roots souligne l'excellent travail de M. Benoit Charlebois et de la Commission canadienne pour l'UNESCO dans l'organisation de la rencontre. Il accueille plus particulièrement Dr Jane Robertson Vernhes de la Division des sciences écologiques de l'UNESCO, à Paris, dont la présence témoigne de la reconnaissance internationale de cette activité de l'EuroMAB. Il remercie en outre le gouvernement du Québec et Tourisme-Québec d'avoir si généreusement offert la salle, l'équipement et les services nécessaires à la tenue de l'événement.

Compte tenu que la Déclaration et les recommandations du Sommet mondial étaient encore à l'étape de projet et que des amendements devaient encore y être apportés, on convient de procéder à des discussions sur l'écotourisme dans les réserves de biosphère, selon l'esprit de la Déclaration plutôt que strictement à partir des recommandations. Le président propose toutefois de soumettre à la discussion certains commentaires concernant quelques recommandations préliminaires pertinentes ou utiles aux réserves de biosphère, pour les discussions des groupes de travail. Il est donc convenu que les commentaires sur le Sommet seront principalement discutés le lendemain et l'ordre du jour est donc modifié en conséquence.

ÉCOTOURISME ET RÉSERVES DE BIOSPHERE

Dr Roots amorce les discussions en donnant un aperçu contextuel des réserves de biosphère, du réseau EuroMAB et de l'écotourisme et de leur lien aux réserves de biosphère. Celles-ci constituent une activité du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO. Selon une définition plutôt prosaïque de l'UNESCO, les réserves de biosphère existent pour « *promouvoir et démontrer des relations équilibrées entre les êtres humains et la nature* ». On vise à démontrer et promouvoir cette relation équilibrée en axant les réserves sur la survie des écosystèmes plutôt que sur des caractéristiques naturelles particulières ou des espèces remarquables ainsi que sur la conservation, non pas en elle-même, mais en tant qu'interaction entre les écosystèmes et les activités humaines dans un endroit où on peut procéder à l'étude scientifique d'un éventail d'actions et d'effets. Dans une réserve de biosphère bien établie, on y parvient au moyen de trois fonctions interdépendantes, soit la conservation, le développement économique et social ainsi qu'un soutien logistique pour la recherche, la communication et l'éducation.

La mise en application de ces trois fonctions dans un milieu local aussi bien qu'international relève de tous les secteurs de l'UNESCO – éducation, science, culture et communication – et en tirant profit des possibilités, elles peuvent être enrichies et simplifiées à l'échelle du monde par l'entremise du Réseau mondial de réserves de biosphère et des réseaux régionaux du programme MAB, tel qu'EuroMAB.

Au cours des quinze dernières années, les comités nationaux du programme MAB de la région Europe de l'UNESCO regroupant 42 pays, – dont le Canada et les États-Unis – ont estimé que des réunions informelles et bisannuelles constituaient un moyen pratique de communication et d'échange d'idées sur des thèmes communs relatifs aux multiples activités du Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO. Un aspect important de ces activités est lié aux réserves de biosphère du programme MAB. Aussi, était-ce une étape logique et évolutive de rassembler des représentants des comités nationaux du programme MAB et des directeurs ou coordonnateurs de réserves de biosphère des pays de l'EuroMAB pour la septième réunion de l'EuroMAB (EuroMAB VII), à Cambridge, au Royaume-Uni, en avril 2000.

Cette réunion de l'EuroMAB VII à Cambridge a donné lieu à de vives discussions concernant les activités internationales relatives au Programme MAB et aux réserves de biosphère qui pourraient être mises en œuvre au cours des deux prochaines années afin de rendre la coordination ainsi que les échanges encore plus productifs lors de la prochaine réunion EuroMAB VIII en octobre 2002. Certains groupes régionaux (Réseau pour les sciences nordiques, Canada) prévoient des ateliers portant, entre autres, sur le changement des valeurs culturelles (Slovaquie), l'ethno-écologie (France), la surveillance thématique (Ukraine), la résolution de conflits (France), les zones humides (République tchèque). Le Canada, informé de la planification du Sommet mondial de l'écotourisme, a proposé la tenue d'un atelier sur « l'écotourisme dans les réserves de biosphère ». Cette proposition a été acceptée par les membres de l'EuroMAB et la rencontre de Québec en est le résultat.

Les concepts d'écotourisme et de réserves de biosphère sont interreliés à plusieurs égards. Selon certains, bien que le tourisme est, et doit constituer, une activité importante dans les réserves de biosphère, particulièrement dans les zones principales, le seul tourisme dans ces endroits devrait être le tourisme durable relevant d'une conscience écologique, en fait « l'écotourisme ». D'autres font cependant remarquer qu'on doit tenir compte de certains aspects distincts et parfois problématiques de l'écotourisme dans les réserves de biosphère, si l'écotourisme doit contribuer de façon positive à toutes les fonctions d'une réserve de biosphère – dans l'aire centrale, les zones tampons et la zone de transition ou de coopération – et si la réserve de biosphère doit en retour contribuer à l'écotourisme d'une façon saine et positive. Exigeant de grandes connaissances et une solide préparation à la fois des gestionnaires et des participants, c'est justement cette expérience positive qui procurera aux écotouristes les stimuli émotifs nécessaires pour acquérir une compréhension accrue du concept de réserves de biosphère afin qu'ils assument dorénavant une responsabilité personnelle et active envers l'environnement naturel. Si l'écotourisme peut donner naissance à cette compréhension et à cet engagement, il peut aider les réserves de biosphère à remplir leur mandat de *démontrer une relation équilibrée entre les êtres humains et la nature*.

Il y a dix ans, un rapport plutôt perspicace du Conseil consultatif canadien de l'environnement, intitulé « *Ecotourism in Canada* » (L'écotourisme au Canada, Scace, et coll., 1992) attirait l'attention sur les caractéristiques de l'écotourisme dans les zones protégées et gérées, telles que les identifiait le professeur James Butler (Butler, 1990). Comme les institutions, les situations sont en constante évolution, mais les caractéristiques de l'écotourisme dans les zones protégées soumises à une gestion environnementale, dont fait état M. Butler, sont toujours pertinentes de nos jours :

-
-
- 1) L'écotourisme doit promouvoir le sens de l'éthique environnementale, favorisant un comportement plus responsable chez ses participants.
 - 2) L'écotourisme ne doit pas entraîner la dégradation des ressources, ni intervenir dans les processus naturels.
 - 3) L'écotourisme est axé davantage sur les valeurs intrinsèques qu'extrinsèques. Les installations et les services ne deviennent toutefois jamais eux-mêmes des attractions.
 - 4) L'écotourisme repose sur une philosophie "biocentrique", plutôt qu'homocentrique. Les écotouristes acceptent le milieu tel qu'il est, sans s'attendre à ce qu'on le modifie pour leur propre plaisir.
 - 5) L'écotourisme doit bénéficier à la faune et à l'environnement. L'environnement et les fonctions écologiques demeurent fondamentalement inchangés par le tourisme.
 - 6) L'écotourisme permet un contact direct avec l'environnement naturel. Les films et les parcs zoologiques ne comptent pas parmi les expériences écotouristiques.
 - 7) L'écotourisme procure un sentiment de satisfaction qui se mesure en termes d'éducation ou d'appréciation, ou des deux, plutôt qu'en termes d'expérience passionnante ou d'exploit physique.
 - 8) L'écotourisme procure une expérience cognitive et affective intense.

Dr Roots souligne que selon Pr Butler, que le succès de l'écotourisme repose sur une forte participation et de bonnes connaissances des gestionnaires et des participants et que la satisfaction découlant de ces expériences est à la fois fortement ressentie et exprimée de multiples façons émotionnelles et inspirantes. L'environnement et la biosphère seront moins affectés à longue échéance par ces expériences écotouristiques que par la plupart des autres formes de tourisme. Aussi, l'écotourisme peut s'avérer un véhicule efficace pour promouvoir les valeurs concrètes des réserves de biosphère.

Dr Roots suggère que les participants compare la liste de caractéristiques d'un écotourisme réussi, établie par Pr Butler, à l'ébauche de la définition de l'écotourisme avancée par l'OMT et le PNUE dans le document de la Déclaration de la ville de Québec sur l'écotourisme, en date du 15 mai 2002. Cette version a été distribuée à tous les participants au Sommet mondial et contient les principes suivants :

« En préparation de l'Année internationale (de l'écotourisme) et en vue de mettre sur pied des activités sur le plan international, les organes mandatés des Nations Unies conviennent des concepts suivants :

- 1) L'écotourisme rassemble toutes les formes de tourisme axées sur la nature et dans lesquelles la principale motivation du tourisme est d'observer et d'apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles.
- 2) Il comporte une part d'éducation et d'interprétation.
- 3) Il est généralement organisé, mais pas uniquement, pour des voyageurs indépendants par de petites entreprises locales spécialisées. On trouve aussi des voyagistes étrangers de dimensions variables qui organisent, gèrent ou commercialisent des circuits écotouristiques, habituellement pour de petits groupes.
- 4) L'écotourisme a des retombées négatives limitées sur l'environnement naturel et socioculturel.
- 5) Il favorise la protection des zones naturelles :
 - en procurant des avantages économiques aux communautés d'accueil, aux organismes et aux administrations qui veillent à la préservation des zones naturelles ;

-
-
- en créant des emplois et des sources de revenus pour les populations locales ;
 - en faisant davantage prendre conscience aux habitants du pays comme aux touristes de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel ».

OBJECTIFS DE L'ATELIER ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Dr Roots rappelle aux participants que les objectifs initiaux de l'atelier, tels qu'ils étaient énoncés dans la lettre d'invitation étaient :

« Dans le contexte des expériences et des possibilités des réserves de biosphère en Europe et en Amérique du Nord pour :

- 1) Échanger sur des expériences en matière d'écotourisme dans les réserves de biosphère et discuter des leçons à en tirer ;
- 2) Présenter certaines études de cas, y compris l'expérience des activités de tourisme écologique en Europe (ETE), par l'application de lignes directrices définies par la Convention sur la diversité biologique ;
- 3) Présenter le programme canadien de certification en tourisme durable et souligner la pertinence des réserves de biosphère au moyen d'une étude de cas canadienne menée dans une réserve de biosphère ;
- 4) Étudier les recommandations du Sommet mondial de l'écotourisme pour identifier celles qui sont pertinentes et applicables aux réserves de biosphère ;
- 5) Élaborer un plan d'action et un mode d'échange d'information visant l'écotourisme et le tourisme en général dans les réserves de biosphère en Europe et en Amérique du Nord ;
- 6) Identifier des projets particuliers qui se prêtent à l'action individuelle ou coopérative. »

Dr Roots estime, qu'en prévision des développements ultérieurs et compte tenu que la Déclaration du Sommet est encore à l'état d'ébauche, il serait prématuré de s'en tenir à un seul plan d'action pour l'écotourisme qui serait utile dans toutes les réserves de biosphère de l'EuroMAB. Il souhaite que la rencontre soit un forum pour partager de l'information et des expériences et établir des contacts entre les réserves de biosphère dans le contexte du tourisme. Les participants doivent tenter de définir certaines recommandations ou lignes directrices pour le développement de l'écotourisme dans les réserves de biosphère qui pourraient être adaptées à chaque pays participant. La rencontre doit servir de base au rapport qui sera présenté sur l'écotourisme lors de la huitième réunion de l'EuroMAB (EuroMAB VIII), à Rome, en octobre 2002. Le cas échéant, ces recommandations et lignes directrices devraient être étayées par les discussions et les recommandations du Sommet mondial et conformes à leur esprit.

Dr Robertson Vernhes ajoute qu'en tenant compte de l'ampleur du Sommet sur l'écotourisme et de l'éventail considérable de ses recommandations, un plan d'action fondé sur lesdites recommandations ne serait probablement pas efficace. Toutefois, cette rencontre-ci, plus restreinte, tout en profitant des retombées du Sommet, mais axée sur les réserves de biosphère, serait idéale pour la rédaction d'un document utile aux discussions sur l'écotourisme à la prochaine réunion de l'EuroMAB.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU PAYS HÔTE

M. Christian Hart, co-fondateur et membre du conseil d'administration de la Réserve de biosphère du Lac St-Pierre, présente quelques traits distinctifs de cette réserve, à titre d'exemple d'une réserve de biosphère qui fonctionne bien au Canada. Il fait état de certains projets locaux axés sur le tourisme qui contribuent à prévenir une destruction écologique d'importance. Ces projets ont engendré une sensibilisation à l'environnement sans précédent autant du public que des entreprises. Ceux-ci ont aussi soutenu la croissance économique et culturelle ainsi que l'établissement de zones protégées. L'écotourisme lui-même a joué un rôle dans la redistribution des bienfaits environnementaux et économiques. De nombreux participants ont d'ailleurs visité cette réserve de biosphère le 23 mai dans le cadre du Programme d'excursions du Sommet mondial de l'écotourisme.

LA PERSPECTIVE INTERNATIONALE

Dr Jane Robertson Vernhes, spécialiste principale des programmes et responsable du Programme international sur l'Homme et la biosphère (MAB), Division des sciences écologiques de l'UNESCO, souhaite la bienvenue à tous les participants, au nom de l'UNESCO, partenaire dans l'organisation de la rencontre. Elle donne ensuite un bref aperçu du contexte international entourant la question du tourisme durable et des réserves de biosphère.

- L'Organisation des Nations Unies (ONU) a déclaré 2002 Année internationale de l'écotourisme (AIE) pour faire le bilan des expériences en écotourisme dans le monde, et ce, afin de consolider les activités et les cadres institutionnels qui en assureront le développement durable à l'avenir. Cet objectif est atteint grâce à des projets sur le plan local, régional et international, en partenariat avec d'autres organes de l'ONU, des organismes internationaux, les États-membres, le secteur privé, les ONG, les communautés locales et les maisons d'enseignement.
- Le Programme MAB de l'UNESCO et son réseau mondial de réserves de biosphère tente de contribuer à l'orientation du tourisme vers une voie plus durable. Les réserves de biosphère sont des sites établis par des pays participant au Programme MAB afin de favoriser la conservation de la biodiversité et le développement durable grâce aux efforts des communautés locales et une science bien fondée. Ce sont des endroits idéaux pour faire l'essai et élaborer de nouveaux modèles de tourisme novateurs, profitables aux populations locales et au maintien des traits culturels distinctifs, de la biodiversité et des valeurs qui y sont associées.
- Suivant plusieurs décennies de croissance rapide, le secteur touristique présente un intérêt grandissant dans les discussions sur le développement durable. Par sa nature même, le tourisme est ambivalent, générant des avantages bien connus, mais entraînant aussi des problèmes.
- Compte tenu des 408 réserves de biosphère dans 94 pays, le Réseau mondial des réserves de biosphère constitue un outil unique de coopération internationale qui pourrait contribuer

-
-
- au développement du tourisme durable, par le partage des connaissances ainsi que par de meilleures pratiques et expériences dans la conception et la gestion de l'écotourisme.
- À titre d'exemple des activités courantes du MAB dans les réserves de biosphère sur les plans régional, national et international, notons le projet d'évaluation des lignes directrices internationales préparatoires pour le tourisme durable du PNUE/Convention sur la diversité biologique, des programmes de renforcement des capacités et de formation ainsi que la recherche et des études de cas sur l'écotourisme. MAB est aussi un partenaire actif du *Tour Operators Initiative (TOI)* et il collabore à de nombreux autres projets de l'UNESCO dans le domaine du tourisme durable, depuis la promotion de stratégies pour le développement du tourisme durable et pour la réduction de la pauvreté dans le Sahara, jusqu'au développement du tourisme culturel dans les régions montagneuses de l'Asie centrale et de l'Himalaya.

Dr Robertson donne des exemples d'activités du MAB relatives au tourisme dans certaines réserves de biosphère :

- Les recherches pour le Prix des jeunes scientifiques du MAB (*Young Scientists Award Research*) liées au tourisme dans les réserves de biosphère ;
- Le procédé d'identification des produits écologiques « étiquette verte », en coopération avec les entreprises et les associations touristiques. La réserve de biosphère de l'archipel estonien occidental (Estonie) ;
- Évaluation des demandes conflictuelles pour les besoins en eau des installations touristiques et des autres utilisateurs. La réserve de biosphère Amboseli (Kenya) ;
- La conception de programmes touristiques axés sur la nature selon certains champs d'intérêt comme l'ornithologie, le canotage, ainsi que le rétablissement des grands animaux sauvages (loup, élan, sanglier). La réserve de biosphère de Berezinsky (Biélorussie), en coopération avec la réserve de biosphère des Vosges du Nord (France) ;
- Des indicateurs de l'état des ressources en matière de sentiers. La réserve de biosphère du Sud des Appalaches (États-Unis) ;
- La promotion des réserves de biosphère du Canada en tant que destinations de classe mondiale pour des voyages écotouristiques ainsi qu'éducatifs ou d'aventure, grâce à un projet national de l'Association canadienne des réserves de biosphère (ACRB).

En ciblant souvent des écosystèmes uniques ou sensibles ainsi que des cultures traditionnelles locales, l'industrie écotouristique peut entraîner certains dérangements. La reconnaissance de ce problème réel ou potentiel est la raison principale qui a amené les Nations Unies à déclarer 2002, l'Année internationale de l'écotourisme. À ce jour, il y a un nombre croissant à la fois d'études descriptives des avantages possibles du tourisme sur l'environnement et le paysage ainsi que d'études cataloguant ses désavantages et ses problèmes. Cependant, on ne tire aucune conclusion à savoir si l'écotourisme lui-même est profitable et s'il contribue à maintenir la qualité (attire) et, de ce fait, la « valeur » d'une destination. L'objectif du Programme MAB est de contribuer à une meilleure compréhension de ces problèmes par un dialogue, une coopération et un réseau engagés à l'échelle internationale.

Dans le domaine du tourisme durable, le MAB collabore avec un certain nombre d'organismes et de partenaires internationaux, tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le *Fonds pour l'environnement mondial (FEM)*, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Conseil mondial du voyage et du tourisme (CMVT), le Centre du patrimoine mondial (CPM), le *Conseil international pour la science-Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement (CIUS-SCOPE)*, *Conservation International (CI)*, Bureau Ramsar, et d'autres.

2002 : L'ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉCOTOURISME ET LE SOMMET MONDIAL DE L'ÉCOTOURISME

L'Année internationale de l'écotourisme décrétée par l'ONU et le Sommet mondial de l'écotourisme organisé par le OMT/PNUÉ et qui a eu lieu du 19 au 22 mai 2002, dans la ville de Québec, constituent la toile de fond de cette rencontre atelier de l'EUROMAB.

La Commission canadienne pour l'UNESCO et l'UNESCO avaient invité tous les participants de l'atelier EuroMAB à s'inscrire au Sommet afin d'explorer les rapports entre les questions plus générales liées à l'écotourisme dans le monde actuel et les préoccupations plus précises concernant le tourisme durable dans les réserves de biosphère. À l'exception de deux participants, tous les autres ont assisté au Sommet, à titre de conférencier ou de délégué.

M. Charlebois donne un bref aperçu du Sommet qui a duré trois jours.

Le Sommet constituait le point culminant de dix conférences préparatoires régionales qui englobaient plus de 2 000 intervenants dans le monde. Plus de 1 200 personnes de plus de 130 pays ont participé au Sommet de Québec, ce qui en a fait l'événement marquant de l'Année de l'écotourisme et le plus important rassemblement des intervenants engagés dans l'écotourisme.

Les rapports des rencontres préparatoires régionales étaient à l'ordre du jour officiel de la première journée, suivis par les ateliers abordant quatre questions relatives à l'écotourisme à l'échelle mondiale, notamment la planification et le développement de produits, le contrôle et la réglementation, la mise en marché et la promotion ainsi que les coûts et les avantages. La seconde journée a été consacrée à des discussions générales sur les opérateurs touristiques du secteur privé, d'une part, et les agences de développement et ONG, d'autre part.

La rencontre s'est terminée par des discussions autour d'un document préliminaire qui, une fois finalisé, deviendrait la « Déclaration de Québec sur l'écotourisme ». L'assemblée plénière n'a cependant pas approuvé le texte officiel. Les membres des ateliers EuroMAB ont alors décidé qu'il serait inapproprié d'examiner la Déclaration préliminaire de façon officielle (l'objectif n° 4 de l'atelier), mais qu'il serait plus utile de commenter certaines des recommandations préliminaires au cours des discussions de groupe et de la réunion générale du lendemain.

La Déclaration préliminaire, telle qu'elle a été distribuée aux membres de la séance plénière du Sommet, est reproduite dans l'annexe A.

Dr Roots avait compilé aux fins de discussion une liste de certaines des recommandations contenues dans la Déclaration préliminaire qui étaient pertinentes aux réserves de biosphère. Des copies de cette liste seraient à la disposition des participants le lendemain et serviraient à la discussion, en même temps que les commentaires généraux sur le Sommet, à titre d'amorce aux discussions en groupes restreints sur certains thèmes choisis.

ÉTUDES DE CAS

LA MISE EN ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE DANS LES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE DE L'EUROPE CENTRALE ET DE L'EST, SELON LES LIGNES DIRECTRICES INTERNATIONALES DU PNUE-CDB

Une étude de cas de Michael Meyer, le Tourisme écologique en Europe

L'Association pour le tourisme écologique en Europe (ETE) a été formée en 1991 à Bonn, en Allemagne, sous la forme d'un forum des nations voué au soutien du tourisme écologique et socialement responsable.

L'ETE vise à offrir de l'information et un enseignement à l'égard de formes de tourisme écologique et durable aux fournisseurs de services touristiques et aux touristes. Il vise aussi à mettre sur pied, soutenir et mettre en application des projets modèles pour promouvoir le tourisme écologique et socialement responsable. Enfin, il vise à offrir un fondement au lobbying politique et administratif ainsi qu'à mettre sur pied et exécuter un processus de remise de prix en environnement pour l'industrie touristique nationale.

L'ETE a soumis une proposition pour l'exécution d'une étude de cas afin de mettre en application les lignes directrices du Programme des Nations unies pour l'environnement et de la Convention sur la diversité biologique (PNUE/CDB). Le *Fonds pour l'environnement mondial* du PNUE a rejeté cette proposition, après quoi une nouvelle soumission a été élaborée pour une mise en application dans les réserves de biosphère de Sumava (République tchèque), d'Aggtelek (Hongrie), de Babia (Pologne), de Golija Studenica (Serbie) ainsi que celles de Polana et Slovensky Kras (Slovaquie). L'Allemagne devra trouver ailleurs du financement, selon les règlements du *GEF*.

Voici les objectifs du projet :

- 1) Faciliter un processus de consultation inclusif impliquant les communautés locales et tous les intervenants ;
- 2) Élaborer un cadre stratégique pour la gestion du tourisme et de la biodiversité, selon les lignes directrices de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ;
- 3) Concevoir et mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation du public ;
- 4) Concevoir et établir un système de surveillance scientifique et exécuter des études ciblées pour comprendre les éléments critiques des écosystèmes aux fins de récupération ;
- 5) Renforcer les capacités de gestion du tourisme et de la biodiversité ;
- 6) Renforcer les politiques, règlements et la législation en vigueur pour en assurer la conformité avec la conservation de la biodiversité ; et
- 7) Identifier de deux à quatre aires modèles pour la gestion des visiteurs dans chacune des réserves de biosphère.

Le projet sera mis à exécution sur une période de trois ans, à compter de 2003.

On souhaite les résultats suivants :

- Des modèles reproductibles de tourisme durable dans les réserves de biosphère, selon les lignes directrices de la CDB pour le tourisme ;
- La croissance d'un réseau d'intervenants pour favoriser le développement d'un tourisme durable en appui à la conservation de la biodiversité ;
- La transparence dans l'établissement de politiques pour faciliter la participation populaire au développement du tourisme et pour résoudre les divergences d'objectifs concurrents visant à assurer le mieux-être socio-économique des communautés locales ;
- Le renforcement des cadres institutionnels et de gestion pour assurer la conservation de la biodiversité et le développement du tourisme durable ;
- Le renforcement des capacités de gestion de certaines réserves de biosphère ;
- Une meilleure connaissance des possibilités et des obstacles dans chaque réserve de biosphère afin de contribuer au développement d'un système de surveillance scientifique ;
- Des lois, règlements et politiques applicables dans chacun des pays hôtes pour favoriser un tourisme propice à la biodiversité ; et
- Au moins deux et pas plus de quatre aires modèles pour la gestion des visiteurs dans les réserves de biosphère.

CERTIFICATION EN TOURISME DURABLE AU CANADA

Une étude de cas de Mme Jennifer Sipkens, Association canadienne pour le tourisme durable

La définition de l'écotourisme est plutôt vague et une mise en marché raffinée a contribué à ancrer l'aspect « vert » de l'écotourisme dans l'esprit des gens en Amérique du Nord. Conséquemment, l'éthique, les critères d'écotourisme et les lignes directrices prennent de l'importance dans le secteur de l'écotourisme et du tourisme d'aventure alors que la population est de plus en plus préoccupée par l'environnement. Cependant, les systèmes utilisés sont souvent volontaires, conçus par les intéressés qui se les imposent, en l'absence de mécanisme d'authentification des pratiques durables des voyageurs. Un programme de certification dans lequel les exploitants sont tenus de respecter un ensemble de normes, de faire montre d'un comportement acceptable pour leur permettre de participer à un tel programme et dont la conformité aux normes est vérifiée contribuerait à identifier les exploitants exemplaires.

L'Association canadienne pour le tourisme durable (ACTD) est née du « *Product Club* » de l'Association canadienne des réserves de biosphère. L'ACTD a mené une enquête nationale pour évaluer le statut de l'écotourisme au Canada et élaborer les premiers critères normalisés du tourisme durable.

La mise sur pied du programme de certification en tourisme durable a débuté en juin 2000. Ce programme était fondé sur le « *Horizons Certification Programme* » (Programme de certification Horizons), conçu en Saskatchewan. Il a ensuite été peaufiné à partir de l'analyse des programmes de certification de l'Australie et du Costa-Rica, l'Action 21 de l'industrie du voyage et du tourisme ainsi que des lignes directrices pour le tourisme durable de l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC).

De nombreux exploitants écotouristiques dans les réserves de biosphère et partout au pays ont fait l'essai du programme de certification et ils ont transmis leurs commentaires à l'ACTD. Des spécialistes en gestion environnementale, en développement économique communautaire et en gestion des ressources naturelles, ont revu les normes. Leurs commentaires ont permis de perfectionner le programme.

Les normes ont été adaptées à la diversité environnementale, sociale et culturelle du Canada. Elles ont maintenant été mises à l'essai par bon nombre d'exploitants à l'échelle du pays. Un système de classement et un programme de vérification seront créés pour assurer la conformité aux normes et pour conférer une crédibilité aux produits de tourisme durable au Canada. Le programme de certification fournira en outre des outils pour aider les exploitants désireux d'améliorer leur rendement.

À l'heure actuelle, aucune étude n'établit clairement les avantages économiques comparatifs des produits écotouristiques certifiés contre ceux qui ne le sont pas. L'ACTD ne garantit pas que l'adoption des normes entraînera des profits plus élevés, mais seulement des coûts moins élevés et un commerce plus durable. On peut raisonnablement s'attendre que leur certification pour des normes acceptables sur le plan environnemental accroîtra à la fois leur crédibilité auprès de la population ainsi que la participation et le soutien du public, tout en justifiant les investissements. Finalement, les normes devraient permettre de hausser la saine rentabilité commerciale et contribuer au maintien de la qualité (attrait) et, ce faisant, de la valeur des destinations.

Pour être admissible à une certification, les entreprises touristiques doivent posséder les permis commerciaux et d'exploitation appropriés et donner l'assurance à l'ACTD qu'elles respectent tous les règlements gouvernementaux. Elles doivent ensuite satisfaire aux critères, du moins de façon minimale, pour pouvoir participer au programme. Ceci assure qu'en plus de comprendre les principes du tourisme durable, les entreprises certifiées peuvent en prouver leur application.

Vous pouvez obtenir plus d'information sur le Programme canadien de certification en écotourisme auprès de l'Association canadienne pour le tourisme durable, à l'adresse jsipkens@telusplanet.net.

TOURISME DURABLE : COMPARAISON DES POSSIBILITÉS ET DES OBSTACLES RELATIFS AUX RÉSERVES DE BIOSPHERE EN MILIEU RURAL ET URBAIN

***Une étude de cas de Mme Sherry Sian,
Association canadienne pour le tourisme durable***

Bon nombre d'études considèrent l'exploitation écotouristique du point de vue des réserves de biosphère, mais cette étude de cas tente d'examiner et de comparer les possibilités touristiques et les obstacles au tourisme dans des réserves de biosphère en milieu rural et urbain au Canada, en se fondant sur la réserve de biosphère de Redberry Lake (Saskatchewan) et celle du Niagara Escarpment (Ontario).

Redberry Lake est un lac d'eau saline de 5 600 hectares situé dans un bassin hydrographique fermé dans la prairie agricole du centre de la Saskatchewan. Un parc régional comportant des chalets et des installations récréatives est situé sur la rive nord-ouest. L'été, le lac sert à la fois aux voiliers et aux baigneurs. Compte tenu du déclin de l'économie agricole et d'une émigration marquée, l'espoir d'un

saine économie réside dans l'écotourisme et les industries récréatives. À la fois sanctuaire d'oiseaux migrateurs et important site aviaire, la riche diversité des espèces d'oiseaux exerce un attrait certain sur les ornithologues amateurs.

Récemment, un plan pour assurer la pérennité de la population soulignait la nécessité du développement de l'écotourisme pour un développement durable de la région.

Le *Niagara Escarpment* présente une topographie linéaire continue dans la région du centre-sud de l'Ontario. L'escarpement s'étend des chutes du Niagara jusqu'à la pointe de la péninsule de Bruce à travers la région la plus peuplée et la plus industrialisée du Canada. Les zones protégées le long de l'escarpement forment l'aire centrale de la réserve de biosphère. La région est un endroit prisé pour les maisons et les chalets ainsi que comme site pour de petites industries extractives et diverses cultures, offrant ainsi des zones tampons et des zones de coopération hétérogènes dans la réserve de biosphère. Véritable aimant touristique ; l'escarpement est bordé de 117 parcs et de zones protégées tout au long de ses 725 km, reliés entre eux par un sentier pédestre ininterrompu, appelée le Sentier Bruce. La plus grande partie du *Niagara Escarpment* est une propriété privée, y compris plusieurs zones naturelles principales. L'utilisation du territoire est assujettie au plan pour le *Niagara Escarpment* du gouvernement provincial. Ce plan met en œuvre un processus d'approbation du développement et énumère les critères établis pour minimiser les effets néfastes - afin d'assurer le maintien du patrimoine naturel et culturel de la région.

L'étude comparative a permis de noter les contrastes suivants :

- 1) Engagement et leadership de la population
 - *Redberry* – le leadership communautaire est exercé par le *Redberry Lake Regional Economic Development Authority* qui comprend quatre municipalités rurales et une municipalité urbaine ainsi qu'un représentant du parc régional et une ONG. Ce mécanisme dessert les quelque 600 résidents de la réserve de biosphère.
 - *Niagara Escarpment* – le leadership est exercé par la *Niagara Escarpment Commission* du gouvernement provincial ontarien et un personnel associé. On a prévu trois comités consultatifs aux assises communautaires pour former le noyau, mais un seul est en fonction. Ce mécanisme vise l'engagement des quelque 120 000 résidents de la réserve de biosphère.

- 2) Infrastructure
 - *Redberry* – une autoroute secondaire en grand besoin de réparations constitue le seul accès. Il n'y a pas de service d'autobus pour les communautés. L'aéroport international le plus près est à une heure en voiture de la ville de Hafford, située au cœur de la réserve de biosphère. Les communications sont quelque peu limitées, consistant en un accès intermittent par téléphone cellulaire et un accès Internet limité dans toute la réserve de biosphère, ce qui peut nuire aux opérations, restreindre les possibilités commerciales et les programmes éducatifs généralement associés à l'écotourisme.
 - *Niagara Escarpment* – la densité démographique crée une assiette fiscale suffisante pour soutenir une infrastructure de transport très imposante. Quantité de routes bien entretenues permettent l'accès. L'aéroport le plus près est à moins de 30 minutes en voiture et on peut aussi s'y rendre facilement en train ainsi qu'en autobus ou en taxi. Les communications sont aussi bien établies et le téléphone cellulaire ainsi

qu'Internet sont largement utilisables partout dans la réserve de biosphère, ce qui permet de soutenir les activités commerciales et éducatives généralement associées à l'écotourisme

3) Aperçu du marché

- *Redberry* – La Saskatchewan et les provinces voisines constituent le marché actuel. Pour les touristes plus éloignés voyageant de la côte Est de l'Amérique du Nord vers la Colombie-Britannique et l'Alaska, la région pourrait constituer une halte de grand intérêt. Cependant, la population a généralement l'impression que la région est un terrain agricole plat où il y a peu de choses intéressantes à voir. Cette impression disparaît lorsque les gens visitent la réserve de biosphère. On doit modifier la perception que la région manque de diversité sur le plan des attraits naturels et des activités si elle souhaite soutenir une industrie écotouristique viable. On estime qu'une population de 300 000 à 350 000 personnes habite à l'intérieur de 100 km de la réserve de biosphère, bien que peu de gens visitent la région, à moins que leur famille y réside.
- *Niagara Escarpment* – la région, connue mondialement, attire des visiteurs de partout dans le monde, et plus particulièrement des États-Unis et du Japon. Différents endroits de l'escarpement sont bien connus pour l'observation des oiseaux, le kayak, la randonnée, le ski, les vignobles, etc. La variété des possibilités d'hébergement attire les écotouristes. On estime que sept millions de gens habitent à l'intérieur de 100 km de la réserve de biosphère.

4) Mise en application et abolition de politiques

- *Redberry* – le ministère des Transports interdit la pose d'un panneau de signalisation le long de la route principale et en conséquence, la réserve de biosphère est peu visible aux voyageurs sur la route. En outre, des politiques agro-alimentaires interdisent la préparation et la vente de produits alimentaires locaux. Cette restriction diminue les avantages pour la communauté dont pourraient profiter les producteurs locaux, en marge de l'écotourisme.
- *Niagara Escarpment* – le coût des permis pour organiser des visites guidées dans la région est très élevé, ce qui nuit au transport à faible consommation d'essence et diminue la qualité de l'écotourisme. Des règles strictes d'utilisation du terrain préservent la valeur esthétique du paysage, ce qui affecte le prix des terrains, l'investissement et les recettes fiscales.

5) La viabilité dans un contexte d'utilisations multiples à l'intérieur d'une région définie

- *Redberry* – un plan communautaire de développement durable en vigueur favorise le développement de l'écotourisme. Cependant, les limites des infrastructures et le nombre restreint d'attrait rendent difficile la mise en marché de la région. Un projet de recherche sur la capacité sociale est en cours afin d'identifier les perspectives de développement économique rural qui pourraient soutenir le développement de l'écotourisme. La faiblesse à la fois de l'économie régionale et de l'assiette fiscale nuit à l'investissement dans les installations touristiques ou dans les travaux d'amélioration aux fins de conservation.
- *Niagara Escarpment* – le plan pour le *Niagara Escarpment* contribue à garantir qu'une infrastructure ou un développement touristique inapproprié ne mettront pas le territoire en péril. L'encouragement à procéder à des projets de restauration en

partenariat avec des organismes locaux contribue à la préservation qualitative des ressources naturelles et de l'environnement qui attire les écotouristes. La valeur élevée des terrains, qui continue de grimper, rend l'investissement dans la restauration coûteux, mais possible cependant.

Commentaires préliminaires tirés de l'étude comparative :

L'établissement et l'exploitation continue de réserves de biosphère au Canada sont fondés sur un engagement moral volontaire de divers intervenants visant la collaboration dans le but de vivre en harmonie avec l'environnement naturel. La promotion de l'écotourisme, en tant qu'une des principales activités dans certaines réserves de biosphère, peut entraîner des changements indésirables au chapitre des avantages économiques et de la volonté de coopérer de certaines communautés, institutions ou agences participantes. En outre, la promotion ciblée d'un petit volet touristique peut nuire à d'autres opérateurs touristiques au moment d'évaluer le bien-fondé de leur intervention dans certains secteurs écologiques sensibles. Le comité de coordination d'une réserve de biosphère (tels que le *Redberry Regional Economic Development Authority* et le *Niagara Escarpment Commission*) peuvent rassembler toute une communauté en lançant le défi à l'industrie touristique toute entière de prendre fait et cause pour un tourisme durable en faveur de l'environnement, en procédant à une redéfinition de leurs pratiques pour appuyer le fonctionnement intégral d'une réserve de biosphère. Pour ce faire cependant, chaque comité de coordination d'une réserve de biosphère devrait prendre une part active à la mise en application des politiques locales ou régionales. L'Association canadienne pour le tourisme durable (ACTD) joue un rôle important pour mettre en rapport les différents intervenants.

LES RÉSERVES DE BIOSPHERE COMME FONDEMENT DE L'ÉCOTOURISME EN RUSSIE

Une étude de cas de Dr Natalia Moraleva, Association russe pour l'écotourisme

Dr Natalia Moraleva décrit certains problèmes de l'industrie écotouristique naissante en Russie et son potentiel, selon un point de vue organisationnel. Sous l'ancien régime communiste, les zones protégées étaient interdites aux visiteurs et jouissaient d'un personnel et de bonnes subventions. La plupart des réserves de biosphère russes ont été établies comme des zones naturelles strictement protégées. Le régime démocratique russe actuel a une nouvelle optique de la gestion territoriale. La pauvreté a accentué les pressions en faveur d'une utilisation territoriale par les humains à la lisière des zones protégées. Cette situation a creusé l'écart entre la conservation de la nature et son utilisation durable. Parallèlement, l'intérêt économique et de la population à l'égard du tourisme est croissant.

L'Association russe pour l'écotourisme a été créée pour remédier à ces divisions. L'Association réunit des zones naturelles protégées de différentes régions de la Russie, des agences de voyages écotouristiques et des ONG spécialisées dans le domaine de l'écotourisme. Parmi les principales activités de l'Association, notons la coordination des activités écotouristiques de divers intervenants, la mise en marché des produits écotouristiques russes, la production de publications sur la nature et sur les possibilités écotouristiques en Russie, la formation du personnel, la surveillance et le contrôle des répercussions du tourisme, ainsi que des services de consultation.

À ce jour, le travail de l'Association a permis de faire ressortir certains obstacles, tels que :

- le manque de communication entre les différents ministères ;
- les difficultés à établir la communication entre les voyageurs et les réserves naturelles offrant les produits écotouristiques les plus attrayants ;
- la dépendance financière constante de l'Association envers des ressources externes ;
- la faiblesse de l'infrastructure en milieu rural qui fait obstacle aux visites touristiques ;
- les prix déraisonnables demandés par certains exploitants ; et
- le manque d'information sur les produits (par exemple, l'inventaire des oiseaux) à certains endroits.

Dr Moraleva souligne également l'intérêt marqué et l'engagement envers l'écotourisme de groupes environnementaux russes et de la réussite de projets écotouristiques locaux soutenus par un engagement profond de la communauté (telle que la construction de lieux d'hébergement respectueux de la culture et le rôle important des enfants. Elle fait état du lien entre les fonctions évolutives des réserves de biosphère et du MAB en Russie et les activités internationales, telles que celles de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et de la Convention sur la diversité biologique.

QUELQUES FACTEURS PERTINENTS DU LIEN ENTRE LE TOURISME ET LES RÉSERVES DE BIOSPHERE

Afin d'établir un lien entre les études de cas présentées et les commentaires relatifs au Sommet sur l'écotourisme ainsi que mettre en contexte les discussions en groupes restreints, Dr Roots propose quelques réflexions concernant les caractéristiques des réserves de biosphère qui pourraient permettre, rehausser ou nuire au tourisme.

Commentaires généraux

- 1) Pour assurer leur succès dans les réserves de biosphère, les activités écotouristiques et l'expérience touristique doivent être compatibles avec toutes les caractéristiques de l'écotourisme dans les zones protégées et gérées, comme le soulignait M. Butler. Elles doivent en outre aider à la compréhension du visiteur ainsi que s'intégrer et contribuer aux trois fonctions principales d'une réserve de biosphère :
 - a) Conservation des :
 - écosystèmes
 - fonctions écologiques
 - caractéristiques de l'aménagement, hydrologiques et côtières ainsi que des habitats
 - attributs culturels locaux et historiques ;
 - b) Amélioration du développement social, économique et culturel ainsi que de la viabilité ;
 - c) Offre de sites et de possibilités de recherche, de surveillance, d'éducation, de communication, de contacts et d'échanges internationaux (la fonction logistique).
- 2) L'écotourisme dans les réserves de biosphère doit comprendre des visites dans les aires centrales, les zones tampons et les zones de transition ou de coopération et fournir des

-
-
- explications aux visiteurs à leur sujet, afin de leur démontrer une relation équilibrée entre les activités humaines et l'environnement.
- 3) Règle générale, les réserves de biosphère peuvent appuyer le préambule de la Déclaration sur l'écotourisme et contribuer à faire respecter l'esprit des clauses principales. Toutefois, l'environnement naturel et l'avenir constituent la priorité des réserves de biosphère et non les activités commerciales au présent.
 - 4) En revanche, l'écotourisme bien fondé et qui est géré de façon adéquate peut servir d'appui aux fonctions des réserves de biosphère.

Les caractéristiques des réserves de biosphère qui sont importantes pour l'écotourisme

Voici quelques caractéristiques importantes des réserves de biosphère, relatives au tourisme en général et à l'écotourisme, qu'il faut garder à l'esprit :

- 1) Les réserves de biosphère constituent surtout des sites sélectionnés où un environnement naturel relativement intact et un développement économique et social réel, avec toutes ses connotations culturelles, cohabitent dans un même espace écologique. C'est l'étude et la connaissance de leurs interactions et de leur interdépendance et les leçons à tirer de cette étude qui caractérisent une réserve de biosphère et son rôle d'exemple en matière de développement durable.

Les visiteurs doivent être en mesure de visualiser et comprendre les interactions et en tirer des leçons. Les voyageurs doivent comprendre ce but et l'appuyer. Autrement, la visite touristique ne constituera pas de « l'écotourisme » dans une réserve de biosphère.

- 2) Les réserves de biosphère ne sont pas des structures ou des entités gouvernementales. Elles englobent généralement un territoire dont certaines parties appartiennent au gouvernement qui les gère et d'autres qui sont la propriété du secteur industriel, de citoyens ou d'institutions privées. Tous ces intéressés ont coopéré volontairement à un but commun de protection écologique qui soutient le développement social et économique et la gestion à long terme des ressources vivantes et la productivité écologique. Aucun titre de propriété ni droit juridique n'est modifié de quelque façon que ce soit par la création d'une réserve de biosphère.

Conséquemment, les réserves de biosphère, en tant qu'entités intégrales, ne sont pas assujetties à une réglementation particulière. Elles sont soumises et doivent être régies conformément à tous les règlements applicables à l'ensemble de ses composantes. On doit amener les visiteurs à comprendre que les réserves de biosphère ne sont pas des « parcs » jouissant d'une protection particulière, mais des endroits où la responsabilité écologique s'exerce en vertu des droits territoriaux et des règlements ordinaires.

- 3) Les réserves de biosphère sont fondamentalement des endroits consacrés à la recherche et à la surveillance, à la fois dans les domaines des sciences sociales et des sciences naturelles. En fait, toutes les activités, y compris tous les aspects du tourisme lui-même, peuvent et doivent être soumises à l'étude et à une surveillance, tout comme doivent l'être les effets de ces activités sur la biosphère, les ressources naturelles, les économies locale et régionale ainsi que l'intégrité et l'expression culturelles.

Les réserves de biosphère peuvent offrir une occasion unique d'observer et de mesurer l'impact de différents nombres ou groupes de visiteurs ainsi que les horaires, les déplacements, etc. Ainsi, elles peuvent fournir une évaluation ou des modèles de la « capacité de réception des touristes » des territoires et des écosystèmes. Des études de cette nature exigent des investissements, une cueillette de données et l'apport aux activités écotouristiques de chercheurs expérimentés dans les sciences sociales et comportementales, à la fois théoriques et appliquées. Le réseau de réserves de biosphère, à l'échelle nationale ou internationale, peut favoriser les études comparatives.

- 4) Les réserves de biosphère sont des espaces qui seront à la fois gérés, étudiés et surveillés, et ce, pendant une longue période d'au moins plusieurs décennies. Presque partout dans le monde, les réserves offrent un endroit de premier ordre pour l'observation et l'enregistrement à long terme de changements environnementaux et écologiques, y compris les effets des changements à survenir à l'échelle régionale et mondiale en raison de causes naturelles ou de l'évolution des activités et des technologies humaines

L'écotourisme dans les réserves de biosphère peut constituer un excellent moyen d'éduquer les gens concernant les effets au fil du temps d'un ou de changements à l'échelle mondiale sur la nature et l'environnement local. Parallèlement, il faut prendre de grandes précautions pour s'assurer que les activités touristiques ne nuisent pas au rôle irremplaçable des réserves de biosphère en tant que points de référence et instruments de surveillance écologique.

RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LA DÉCLARATION DE LA VILLE DE QUÉBEC (DVQE) SUR L'ÉCOTOURISME ET COMMENTAIRES SUR LE SOMMET MONDIAL

A fin d'amorcer la discussion sur le Sommet mondial, Dr Roots présente quelques commentaires sur certaines des recommandations du projet de Déclaration qui semblent pertinentes aux réserves de biosphère. En voici le résumé (les symboles et les nombres renvoient aux recommandations préliminaires figurant dans l'annexe A et les passages en italique sont des commentaires subjectifs relatifs aux réserves de biosphère). La version finale du texte de la Déclaration est reproduite à l'annexe B de ce rapport.

- 1) (DVQE-A.1) Les politiques nationales doivent être compatibles avec le développement durable et être formulées à la suite d'une vaste consultation.

Dans le cas où ces politiques s'appliquent au développement dans les zones de transition ou de coopération des réserves de biosphère qui, règle générale, appartiennent au secteur privé et, de ce fait, sont assujetties à des règlements différents de ceux auxquels sont soumises les aires centrales protégées, est-ce que les réserves de biosphère peuvent aider à démontrer la nécessité d'avoir des politiques à l'égard de la protection de l'environnement et du développement socio-économique viable conséquentes et compatibles sur le plan écologique, et donc liées aux processus écologiques naturels ? Si c'est possible, l'écotourisme

-
-
- pourrait constituer un outil puissant pour la promotion des principes relatifs aux réserves de biosphère.*
- 2) (DVQE-A.2) Recevoir l'engagement des gouvernements à « garantir » la protection de la nature.
- Au-delà du fait qu'il est impossible de « garantir » la protection de l'environnement, il pourrait être utile de souligner que les réserves de biosphère se composent à la fois d'un environnement protégé, d'un territoire et de ressources naturelles développés selon une gestion économique tenant particulièrement compte de la culture locale et de différents systèmes de connaissance. Comment alors l'écotourisme peut-il s'intégrer aux responsabilités des réserves de biosphère ?*
- 3) (DVQE-A.3) S'assurer de l'engagement de tous les intervenants.
- Les réserves de biosphère y parviennent. L'écotourisme pourrait sensibiliser tous les intéressés à leurs succès et à leurs problèmes.*
- 4) (DVQE-A.5) Se doter d'outils de gestion du développement de la croissance durable, de la planification de l'utilisation du territoire, etc.
- Voici une des fonctions essentielles des réserves de biosphère. Elle exige d'en donner une explication minutieuse et d'en faire la démonstration aux visiteurs.*
- 5) (DVQE-A.8) Définir des politiques et des stratégies pour la gestion des visiteurs et des zones protégées.
- Bon nombre de réserves de biosphère en ont l'expérience. L'information sur leurs méthodes, leurs réussites et leurs problèmes pourraient être divulguée. La comparaison entre les expériences de différentes réserves de biosphère pourraient être utile aux voyageurs.*
- 6) (DVQE-A.12) Définir des normes en matière d'environnement et de santé et s'assurer d'être en mesure de les appliquer.
- L'écotourisme dans les réserves de biosphère peut jouer un rôle de premier plan pour expliquer la nature et l'importance des « normes environnementales » et des critères du tourisme écologiquement responsable.*
- 7) (DVQE-A.13) Mettre sur pied des programmes de recherche, mener des études de référence, etc.
- Les réserves de biosphère le font déjà. Cependant, il reste beaucoup à accomplir pour fournir une information scientifique actuelle adéquate sous une forme accessible aux voyageurs et aux visiteurs. Tous les voyageurs devraient avoir accès aux ressources du BRIM (Biosphere Reserves Integrated Monitoring – Surveillance continue intégrée des réserves de biosphère) ainsi qu'aux MABFlora et MABFauna, etc. et les utiliser. La recherche devrait s'étendre à l'étude scientifique des activités écotouristiques et à leurs conséquences.*

-
-
- 8) (DVQE-A.14) Établir une éthique et des principes sur le plan international.

Les réserves de biosphère ont des fonctions clairement établies dans le contexte mondial. Il faut lire les douze principes d'une « approche de l'écosystème », énoncés dans la brochure La solution du puzzle – l'approche écosystémique et les réserves de biosphère, de l'UNESCO MAB, publiée en 2000. Les revues périodiques des réserves de biosphère (à tous les dix ans) permettent de prendre le pouls sur le plan international à l'égard du rendement, y compris le caractère adéquat de la gestion ou les effets du tourisme.

- 9) (DVQE-A.16) Promouvoir des programmes éducatifs destinés aux enfants et sur la conservation de la nature.

L'éducation est un élément fondamental des réserves de biosphère et de la mission du Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO. Quantité d'institutions scolaires intègrent les réserves de biosphère à l'apprentissage de l'environnement, de la science et de la responsabilité civile. Plus d'efforts devraient être consacrés à l'intégration des réserves de biosphère au programme d'écoles internationales MABNET établies dans de nombreux pays. L'écotourisme pourrait contribuer à populariser le rôle éducatif des réserves de biosphère.

- 10) (DVQE-B.18) Définir des activités industrielles et commerciales compatibles avec l'environnement.

Les réserves de biosphère peuvent être des exemples très en vue, reconnus par les gouvernements, les entreprises, le grand public. Sur le plan international, elles peuvent être reconnues comme modèle d'un développement économique durable et profitable dans un environnement sain. L'écotourisme doit être lui-même reconnu comme une industrie et être en outre géré d'une manière durable et profitable dans les réserves de biosphère.

- 11) (DVQE-B.21) La coopération avec l'ensemble des intéressés.

C'est un aspect essentiel pour toutes les réserves de biosphère. Cela exigera de l'attention, le maintien d'une ouverture et de la coopération au moment de la mise en marché de forfaits touristiques concurrentiels, si les priorités de l'activité écotouristique demeurent la conservation, la recherche, la surveillance et l'éducation.

- 12) (DVQE-B.22) Promotion des produits locaux, etc.

C'est un objectif des réserves de biosphère qui est approuvé, en tenant compte des restrictions juridiques et en autant que le commerce ne nuise pas à la coopération et au soutien volontaire. Cet aspect peut être utile aux économies locales et servir d'exemple de viabilité sur le plan régional. Le groupe de travail mis sur pied par le programme MAB étudiera précisément la question du développement des économies de qualité dans les réserves de biosphère.

-
-
- 13) (DVQE-B.24) L'engagement des populations indigènes.

Les réserves de biosphère doivent accorder plus d'attention à cet aspect. Le comportement des réserves de biosphère a été inégal dans la plupart des pays où les sociétés indigènes et la culture offrent des possibilités de développement socio-économique viable et culturellement riche. Le tourisme peut y prendre une part importante, mais son développement doit se faire de façon prudente et sensible en comptant sur l'engagement entier et volontaire des populations indigènes elles-mêmes, afin de préserver leur dignité et leurs valeurs culturelles. Le Programme MAB et les réserves de biosphère doivent identifier de bons exemples desquels tout le monde peut apprendre.

- 14) (DVQE-B.25) Favoriser un comportement éthique chez les visiteurs.

C'est un aspect indispensable dans les réserves de biosphère, et il s'applique à la propriété privée, aux caractéristiques revêtant une signification culturelle particulière ainsi qu'aux systèmes naturels vulnérables ou sensibles. Les réserves de biosphère ont la responsabilité d'assurer un leadership. (principe n° 1 de J. Butler)

- 15) (DVQE-C.30) La surveillance et l'étude par les ONG des répercussions de l'écotourisme.

C'est un aspect essentiel des fonctions de surveillance et d'évaluation sur les plans environnemental, écologique et culturel qui sont des caractéristiques des réserves de biosphère. On devrait les inclure dans les revues périodiques des réserves de biosphère.

- 16) (DVQE-C.31) Établir une collaboration pour s'assurer que les données de recherche et l'information viennent en appui à la prise de décision en matière de développement et de gestion du tourisme.

Les réserves de biosphère possèdent et continuent de recueillir des données de recherche et de surveillance tout à fait pertinentes au développement du tourisme durable. Les voyageurs doivent avoir accès à ces données sous une forme qu'ils peuvent utiliser.

- 17) (DVQE-C.32) Collaborer avec les instituts de recherche pour trouver des solutions aux problèmes relatifs à l'écotourisme.

Les réserves de biosphère sont des sites pour la recherche et la cueillette de données pertinentes en science sociale et en science naturelle qui pourraient servir de fondement aux études portant sur l'écotourisme, ses défis ou ses conséquences

- 18) (DVQE-D.36) Échanger les expériences respectives sur le plan international.

Le réseau mondial des réserves de biosphère et EuroMAB, créés à cette fin d'échange, pourraient être utiles aux voyageurs. De nombreux visiteurs pourraient eux aussi profiter de ce réseau.

- 19) (DVQE-D.41) Promouvoir les talents ainsi que les produits traditionnels et ceux des populations locales.

Cet aspect est une source de solidité pour les réserves de biosphère. Il sera d'ailleurs d'ailleurs un des principaux sujets à l'étude du groupe de travail sur les économies de qualité.

RÉACTIONS INITIALES DES PARTICIPANTS À L'ÉGARD DU SOMMET MONDIAL

A la suite de la présentation du président, les participants ont discuté brièvement de leurs réactions initiales à l'égard du processus préparatoire menant à la rédaction de la Déclaration du Sommet et de la version préliminaire finale de la Déclaration. Voici des commentaires spontanés entendus au cours de la discussion :

- 1) Il est important pour tous les gens des réserves de biosphère, engagés envers l'écotourisme et le tourisme durable, de traduire l'esprit de la Déclaration en PLANS D'ACTION soulignant le rôle pivot que le modèle des réserves de biosphère peut jouer pour démontrer concrètement comment le tourisme (développement économique) peut être durable et compatible avec la protection culturelle et environnementale.
- 2) EUROMAB devrait identifier officiellement les moyens par lesquels les réserves de biosphère peuvent mettre à exécution les recommandations de la Déclaration de Québec qui sont applicables aux réserves de biosphère.
- 3) Les gens devraient être moins critiques de la formulation de la Déclaration de Québec sur l'écotourisme et plus enclins à agir selon l'esprit des recommandations dans leur contexte national respectif.
- 4) Plusieurs éléments se rattachent aux réserves de biosphère, entre autres, la recommandation A-5 : questions relatives à la gestion territoriale et la recommandation A-8 : gestion de l'accès aux visiteurs.
- 5) Il aurait été utile d'avoir plus de gens sur le terrain qui ont réellement un rapport avec les touristes, en tant que conférencier, pour faire contrepoids aux déclarations « officielles », publiques, nationales ou internationales. À l'exception des pauses café, l'ordre du jour très chargé a fourni peu d'occasions d'échanger ouvertement sur nos points de vue.
- 6) Quelques présentations, particulièrement celles sur le développement de produits et sur la réglementation, semblaient contradictoires. C'est inévitable au cours de grandes réunions et malheureusement nous n'avons pas eu vraiment la possibilité de discuter ces contradictions ou d'en apprendre quelque chose.
- 7) Il y a eu insuffisance de temps et de salles alloués à certains intervenants comme les gestionnaires de zones protégées, par exemple.
- 8) Certains des ateliers de la deuxième journée étaient trop bondés pour permettre une interaction et un dialogue satisfaisants entre les participants.

-
-
- 9) Certains délégués ont apporté et réitéré leurs points de vue concernant la promotion de l'écotourisme comme moyen d'encourager des projets de partage des bénéfices, mais la Déclaration ne semble pas en faire état.
 - 10) On pourrait faire meilleur usage des ateliers préparatoires au Sommet, en résumant et discutant les idées proposées durant les ateliers du Sommet.
 - 11) Les questions relatives aux zones protégées ont été soulevées pendant les ateliers du Sommet, mais elles sont passées sous silence aux séances plénières. On en fait cependant mention dans le préambule et les recommandations de la Déclaration.
 - 12) Certains participants ont considéré qu'il y avait une ambiguïté qui persistait encore après le Sommet entre « écotourisme » et « tourisme durable ». Les participants de l'atelier EUROMAB estimaient cependant que cette ambiguïté n'était pas pertinente à l'écotourisme dans les réserves de biosphère.
 - 13) La Déclaration de Québec sur l'écotourisme peut aider et aidera grandement les instances régulatrices locales, régionales, nationales et internationales à comprendre les questions relatives aux politiques et à la gestion en matière de protection de l'environnement naturel.
 - 14) Beaucoup d'incertitude persiste autour du potentiel réaliste de revenus écotouristiques intérieurs et étrangers. Les perspectives de revenus pour les voyageurs, les entreprises écotouristiques ou pour les populations environnantes, peuvent toutes différer et influencer sur les investissements en matière de protection environnementale.
 - 15) Les pays moins industrialisés auront besoin d'un soutien externe pour arriver à de meilleures solutions en matière d'écotourisme durable.
 - 16) Le Sommet n'a pas semblé faire cas du très bon potentiel d'écotourisme en Europe.
 - 17) Le groupe de travail des agences de coopération a suggéré une nouvelle rencontre des voyageurs à Hanovre, en Allemagne, en 2003.
 - 18) Il est important de souligner que les pays de l'EUROMAB détiennent en grande partie le pouvoir de dépenser en matière d'écotourisme. De ce fait, les politiques et les mesures incitatives de l'EuroMAB relatives aux réserves de biosphère peuvent influencer l'écotourisme partout dans le monde.
 - 19) On doit se demander quelle sera l'ampleur du succès de l'écotourisme dans les réserves de biosphère. Comment déterminer la « capacité d'accueil » de l'écotourisme d'une réserve de biosphère ?
 - 20) L'absence d'acteurs de premier ordre sur le plan mondial, tels que l'UICN (Union mondiale pour la nature), la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et d'importants voyageurs, n'a pas passée inaperçue.

DISCUSSIONS EN GROUPES RESTREINTS ET RECOMMANDATIONS

Après une discussion sur les rapports entre le tourisme et les réserves de biosphère, les participants se sont divisés en quatre groupes plus petits afin de discuter des quatre thèmes qui ont été dégagés concernant l'écotourisme et les réserves de biosphère. Chaque groupe a abordé une série de sujets et de recommandations en relation avec le document préliminaire de la Déclaration de la ville de Québec (*annexe A*). Chacun d'eux a ensuite dressé une liste de recommandations et de déclarations qui ont fait l'objet de discussions à la séance plénière de clôture de la rencontre de l'EuroMAB.

Thème 1 : Planification, gestion et contrôle de l'écotourisme et des réserves de biosphère

Les sujets proposés aux fins de discussion (en lien avec les recommandations préliminaires de la DVQE 3, 5, 6, 8, 12, 14, 18, 20, 21, 24) :

- Évaluation du potentiel et des avantages en matière de tourisme ;
- Étude de faisabilité, conception de méthodes applicables au tourisme, étendue, échelle, opportunité, compte tenu des contraintes et des priorités des réserves de biosphère ;
- Mécanismes pour l'obtention et l'interprétation de l'information concernant les conséquences environnementales et écologiques, les seuils de perturbations ;
- Options et mécanismes pour le contrôle du nombre de visiteurs, de leur comportement, etc. ;
- Certification ;
- Engagement, connaissance et autorisation de la communauté ;
- Questions relatives aux populations indigènes et transculturelles ;
- Exigences imposées au personnel et aux bénévoles des réserves de biosphère ;
- Interférence ou compatibilité avec les activités des réserves de biosphère.

Recommandations dégagées de la discussion de groupe sur le thème 1 :

- 1) On devrait promouvoir les réserves de biosphère comme des infrastructures servant à la coordination et à l'intégration de tous les acteurs concernés, y compris ceux engagés directement ou indirectement dans l'écotourisme.
- 2) Un leadership solide devrait s'exercer sur le plan du développement et des fonctions de réserves de biosphère, notamment par des personnalités engagées qui sont respectées des populations locales.
- 3) On devrait promouvoir les réserves de biosphère comme sites idéaux pour mener des études sur le développement et la pratique de l'écotourisme, ce qui sous-entend la création et le maintien d'une base de données utilisant des indicateurs écotouristiques.
- 4) L'élaboration d'une stratégie pour l'écotourisme dans une réserve de biosphère devrait accorder la priorité aux besoins et aux aspirations des populations locales, y compris leur droit de refuser la promotion de l'écotourisme dans la région.

-
-
- 5) Dans la planification du mandat de l'écotourisme, chaque réserve de biosphère devrait « penser et agir localement », mais être prête à « échanger mondialement » ses expériences et ses idées dans le cadre du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Thème 2: Mise en marché de l'écotourisme, les communications et le réseautage dans les réserves de biosphère.

Les sujets proposés aux fins de discussion (en lien avec les recommandations préliminaires de la DVQE 9, 10, 11, 21) :

- La description et la promotion efficaces des caractéristiques et des buts particuliers des réserves de biosphère, en tant qu'expérience touristique ;
- L'évaluation du degré, de la nature ainsi que des sites ou de la profondeur de l'intérêt public pour les réserves de biosphère et de leur préoccupation pour le territoire et l'écologie : mesurer la bonne volonté de la clientèle touristique à embrasser l'expérience de la « durabilité » ;
- L'évaluation des coûts de marketing et de publicité ainsi que des coûts reliés à la préparation de matériel et d'information, y compris les renseignements spécifiques sur chaque réserve. L'évaluation du marché potentiel pour l'écotourisme dans les réserves de biosphère comparativement au marché pour d'autres formes de tourisme dans les régions avoisinantes ;
- L'engagement des populations locales – leur volonté d'aider et les coûts. Le besoin d'informer les communautés à l'avance ;
- La responsabilité des réserves de biosphère envers les cultures locales et les « sites d'intérêt » ;
- Les mesures incitatives des gouvernements, leur engagement et le rôle des réserves de biosphère dans la coordination des aires centrales, zones tampons et zones de transition pour offrir des forfaits touristiques ;
- La formation de réseaux avec d'autres réserves de biosphère ; publicité, communication et produits écotouristiques communs ;
- Les droits d'auteur, de propriété et de franchise des produits touristiques dans les réserves de biosphère ;
- Les exigences imposées au personnel et aux bénévoles des réserves de biosphère.

Recommandations dégagées de la discussion de groupe sur le thème 2 :

- 1) On doit encourager chaque réserve de biosphère à concevoir son propre site Web contenant de l'information sur les possibilités écotouristiques, les contacts, etc. Tous les efforts doivent être faits pour assurer une présentation professionnelle de ces sites ainsi que leur mise à jour constante afin de projeter une « image » favorable du site, du pays et du territoire concernés ; un message clair expliquant le concept et les objectifs de la réserve de biosphère doit être inclus.
- 2) On doit encourager les réserves de biosphère moins connues à fournir des liens sur leur site Web vers des réserves de biosphère voisines mieux connues comme destinations touristiques. De tels liens contribueraient à diversifier les circuits touristiques, à conférer une plus grande visibilité aux réserves de biosphère en général et à renforcer le message de relation équilibrée entre les activités humaines et l'environnement.

-
-
- 3) La priorité doit être accordée à l'investissement dans la formation du personnel des réserves de biosphère en matière de création et de maintien d'un site Web.
 - 4) Les sites Web des réserves de biosphère devraient mettre l'accent sur leur vocation d'éducation, de recherche et d'expérimentation, en tant que « laboratoire vivant » servant à tester et à démontrer la planification et les pratiques écotouristiques les plus appropriées.
 - 5) On doit encourager le jumelage de réserves de biosphère ayant une bonne expérience de l'écotourisme avec des réserves qui en n'ont pas, à la fois dans les axes Nord-Sud et Est-Ouest.
 - 6) On encourage chacune des réserves de biosphère à prendre des initiatives en matière d'écotourisme et d'établir des contacts avec l'industrie du tourisme, pour éviter d'être des récipiendaires passifs du tourisme. Toutes les réserves doivent se familiariser avec les outils et les procédés actuels pour évaluer le potentiel commercial et le respect des principes des réserves de biosphère dans la mise en marché de l'écotourisme. L'information sur l'expérience existante en matière de développement écotouristique doit être partagée pour en permettre une meilleure utilisation.
 - 7) On doit inviter le secrétariat international du Programme MAB de l'UNESCO à concevoir sur le MABNet une page Web consacrée à de l'information sur le développement de l'écotourisme. Par exemple, le *Reisepavillon* (Allemagne, 2003) et son équivalent nord-américain et l'expérience canadienne du programme « Product Club » seraient intéressants.
 - 8) On doit encourager le groupe de travail du Programme MAB sur le développement des économies de qualité dans les réserves de biosphères à approfondir le potentiel économique et environnemental et les aspects juridiques de l'étiquetage des produits et services des réserves de biosphère (lettre circulaire du MAB, février 2002).
 - 9) On doit encourager chacune des réserves de biosphère à collaborer avec les organismes touristiques nationaux afin de trouver le financement nécessaire au développement de l'écotourisme sur leur territoire respectif et diffuser un message sur l'écologie et la conservation au sein de l'industrie.

Thème 3 : Formation et éducation écotouristique dans les réserves de biosphère.

Les sujets proposés aux fins de discussion (en lien avec les recommandations préliminaires de la DVQE 7, 14, 16, 25, 39, 41) :

- La formation des voyageurs et des gestionnaires sur les caractéristiques des réserves de biosphère et le développement d'aptitudes qui leur permettront d'insuffler aux touristes un message sur la vocation des réserves de biosphère, non pas strictement comme lieux de visite, mais aussi d'apprentissage ;
- La formation du personnel des réserves de biosphère afin de comprendre les besoins et les intérêts des visiteurs et développer des aptitudes pour transmettre au public un message sur les réserves de biosphère et préparer de l'information et du matériel destinés aux visiteurs ;
- L'engagement de la communauté au chapitre de la formation et de l'éducation ainsi qu'à démontrer aux visiteurs les avantages des réserves de biosphère pour la communauté ;

- Les aspects culturels et interculturels de l'expérience touristique dans les réserves de biosphère, comptant sur l'engagement, chaque fois que c'est possible, de représentants des cultures locales et des populations indigènes ;
- Offrir du matériel de formation et d'éducation sur les réserves de biosphère dont le contenu et le format sont adaptés aux visiteurs ;
- La compatibilité et l'interchangeabilité de l'information ou du matériel éducatif destinés aux visiteurs d'une réserve de biosphère à l'autre ;
- Le rôle de l'écotourisme comme aide à l'apprentissage ou comme démonstration des concepts relatifs aux réserves de biosphère.

Recommandations dégagées de la discussion de groupe sur le thème 3 :

- 1) Les réserves de biosphère devraient créer une base de données de toute l'information pertinente sur l'écotourisme, et la rendre accessible à tous les intervenants. La base de données devrait être mise à jour régulièrement.
- 2) Les réserves de biosphère devraient identifier des groupes cibles qui recevrait une formation :
 - à l'intérieur d'une réserve de biosphère (par exemple, les organes de gestion, les groupes d'intérêts communautaires et locaux, les bureaux touristiques locaux) ;
 - à l'extérieur d'une réserve de biosphère (visiteurs, voyageurs, autorités locales, groupes internationaux ou scientifiques).
- 3) Les populations indigènes et les groupes culturels devraient être engagés dans la formation.
- 4) On devrait encourager les réserves de biosphère à explorer la faisabilité d'offrir des programmes électroniques de formation et d'éducation sur Internet, et ce, en parallèle avec la formation scolaire formelle ; ces programmes comprendront l'évaluation des besoins, l'inventaire de l'information existante sur l'écotourisme, des références sur où obtenir des conseils, etc.

Thème 4 : Recherche, surveillance continue et évaluation dans les réserves de biosphère

Les sujets proposés aux fins de discussion (en lien avec les recommandations préliminaires de la DVQE 13, 24, 30, 31, 32, 36, 40) :

- Les inventaires de la flore et de la faune (BRIM, MABflora, MABfauna), leur format et leur accessibilité aux voyageurs et aux visiteurs ;
- La disponibilité et la pertinence des données environnementales et l'utilisation qu'en font les visiteurs pour faire le lien entre l'environnement, les caractéristiques et les fonctions des réserves de biosphère ;
- La disponibilité et la pertinence des renseignements d'ordre culturel et historique concernant la région où se trouve la réserve de biosphère et leur apport au tourisme ;
- L'écotourisme permet d'effectuer, sans déranger, la surveillance des changements à court terme, et d'apprécier les tendances à longue échéance et les imprévus écologiques ou environnementaux ;
- La relation entre l'écotourisme et les études des processus environnementaux ou écologiques et à l'évaluation des répercussions de l'activité humaine ;

-
-
- L'écotourisme en tant qu'acteur et sujet d'études sur les coûts et bénéfices d'ordre économique et environnemental – qui paie, qui en profite, les effets du tourisme sur la distribution de la richesse sur le plan local et régional ;
 - La recherche sur la motivation et le comportement des visiteurs, la réaction première à leur expérience dans une réserve de biosphère et leur impression à long terme ;
 - Le rapport de l'écotourisme à la recherche et à la surveillance d'ordre scientifique en cours dans les réserves de biosphère : – la façon dont le tourisme pourrait contribuer à répondre à la demande populaire et aux mesures incitatives commerciales pour l'obtention de réponses claires et simples aux questions touchant l'environnement et les ressources lorsque l'inventaire des connaissances est incomplet ;
 - Le moyen d'éviter que la curiosité ou l'ignorance des visiteurs nuise au travail scientifique ;
 - La façon dont l'écotourisme bien informé dans les réserves de biosphère peut contribuer à éviter les interprétations sensationnalistes et les croyances populaires injustifiées, fondées sur des renseignements incomplets, concernant les changements à venir sur les plans de la nature, de l'environnement et des ressources.

Recommandations dégagées de la discussion de groupe sur le thème 4 :

- 1) Chaque réserve de biosphère devrait compiler des inventaires exhaustifs, fondés et à jour, des espèces, des habitats et des sites d'intérêt ou de danger potentiel pour l'écotourisme, et effectuer une surveillance appropriée des changements qui ont été évalués par comparaison avec les inventaires.
- 2) On devrait encourager les réserves de biosphère à organiser et à compiler les données environnementales, en tenant compte du rôle de l'écotourisme sur le plan :
 - de l'intérêt d'utiliser des systèmes d'information géographique (*Geographical Information Systems, GIS*), dans la préparation de cartes comme matériel promotionnel ;
 - du recours à un réseau d'équipes de recherche en vue d'un partage des données et des méthodes ;
 - d'une mobilisation des étudiants ou des visiteurs pour la cueillette des données.
- 3) Les réserves de biosphère devraient s'efforcer de stimuler les études socioculturelles relatives au tourisme, incluant les caractéristiques des populations et des cultures locales, les tendances démographiques et socio-économiques, les points de vue, les besoins et les attentes en matière de développement de l'écotourisme ; les tendances écotouristiques, etc.
- 4) Les réserves de biosphère devraient stimuler et encourager les études d'ordre économique sur des sujets comme les possibilités de rendement économique sur l'investissement dans le tourisme écologique, les retombées de l'écotourisme sur l'économie locale (statistiques de l'emploi, distribution de la richesse, profits et pertes), l'évaluation comparée de l'efficacité de différentes activités écotouristiques, le développement de produits écotouristiques qui maximisent les avantages pour l'économie locale, les répercussions de la planification environnementale dans les réserves de biosphère ainsi que le développement de l'écotourisme, la tarification pour les visiteurs et les moyens d'assurer un revenu direct aux populations locales des réserves de biosphère.

-
-
- 5) Les données obtenues grâce à la recherche sur le tourisme et ses conséquences devraient contribuer à enrichir le BRIM, les références et la base de données. De plus, la planification de l'écotourisme dans les réserves de biosphère devrait faire appel aux données du BRIM.

RÉSERVES DE BIOSPHERE EN ROUMANIE

Au cours de la pause, M. Constantin Cazacu a décrit les réserves de biosphère en Roumanie à l'aide de diapositives qui ont été préparées pour faire la promotion du tourisme. En plus de donner un aperçu de la beauté des paysages et du poids historique de certaines réserves de biosphère roumaines, les images ont permis de lancer la discussion sur la façon de rendre ces attributs attrayants pour les touristes.

RÉSERVES DE BIOSPHERE, TOURISME ET SCIENCE EN LITUANIE

Le professeur Leonardas Kairiukstis de l'Institut lituanien de recherche forestière et participant de longue date aux activités de l'UNESCO et du Programme MAB, fait état de l'évolution des activités du Programme MAB et des réserves de biosphère dans une situation de changements politiques et économiques et de la préoccupation grandissante de la population à l'égard de la qualité de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources. L'expansion du tourisme à l'échelle locale et internationale constitue l'un des aspects de ces changements. Il estime que l'écotourisme, selon la définition donnée à ce terme pendant la rencontre, n'est pas un concept distinct dans les pays baltes. Cependant, on trouve globalement chez les visiteurs certains segments de la société parmi les plus préoccupés par l'environnement et leur intérêt devrait servir au soutien des réserves de biosphère.

Pr Kairiukstis souligne qu'à travers tous les changements politiques, sociaux et économiques à survenir dans les pays en transition, une constante extrêmement précieuse demeure, en l'occurrence la perpétuation des réserves de biosphère comme sites d'études et de surveillance scientifiques de sujets multiples. Le fondement scientifique des réserves de biosphère est indispensable. Il revêt de l'importance non seulement sur le plan local, mais aussi pour la région environnante et pour la prochaine génération. Quelles que soient ses réalisations, l'écotourisme ne doit pas compromettre l'intégrité scientifique et le fonctionnement des réserves de biosphère. Relevé le peu de cas fait de la science et de la recherche durant cette rencontre, Pr Kairiukstis voulait s'assurer que cette priorité ne serait pas ignorée.

DERNIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE - COMMENTAIRES

Les recommandations émanant des quatre groupes de discussion sont présentées en séance plénière (voir plus haut) et suivies de discussions et de commentaires généraux. Voici un résumé de quelques commentaires :

- Dans l'ensemble, la rencontre a permis des échanges interpersonnels très utiles entre des participants de différents milieux possédant des expériences diverses. Ceux-ci étaient familiers avec les réserves de biosphère de caractéristiques variées et à différents stades de développement (un participant venait d'un pays où les réserves de biosphère n'existent pas encore) et ils étaient bien informés sur un éventail d'activités touristiques et écotouristiques.
- À quelques exceptions près, les industries écotouristique et touristique ne saisissent pas ou ne sont pas intéressées par les réserves de biosphère en tant qu'exemples dynamiques visant une meilleure relation entre les activités humaines et l'environnement. Elles ne se soucient pas davantage des questions de développement durable, sauf comme une attraction à la mode pour les touristes. L'industrie écotouristique semble percevoir les réserves de biosphère comme des endroits pour admirer la nature et voit très peu de différences entre une réserve, un parc naturel ou un site de conservation attrayant. Les réserves de biosphère ont un important travail d'information et d'éducation à faire, chacune de leur côté et ensemble, afin de transmettre le message véritable du rôle qu'elles ont à jouer dans l'écotourisme, et ce, de manière plus approfondie et plus convaincante que celle dont elles l'ont fait jusqu'à maintenant.
- Compte tenu qu'aucune réserve de biosphère ne constitue une entité politique ou administrative unique, mais plutôt un territoire sélectionné et soigneusement observé sur lequel différents propriétaires, habitants et autorités ont convenu d'agir de concert en vue d'un objectif commun de conservation à long terme de l'environnement et de développement socio-économique durable, les activités touristiques dans les réserves de biosphère devraient être intégrées à cet objectif commun. Les visiteurs et les entreprises touristiques doivent s'abstenir d'utiliser les réserves de biosphère simplement comme des endroits intéressants à visiter ou à voir ou bien comme des destinations attrayantes. Les réserves de biosphère ont la responsabilité d'assurer que chaque visiteur emporte avec lui le message d'un plus grand souci de l'environnement et de l'écologie accompagné d'un comportement plus approprié sur le plan écologique.
- Les réserves de biosphère sont des sources d'information sur la nature et les processus naturels, les écosystèmes, l'environnement et les conséquences des activités humaines ainsi que sur l'évolution de tous ces facteurs dans une région donnée. En conséquence, le tourisme dans les réserves de biosphère doit être conçu non seulement pour mettre en valeur l'information et les indications relatives au changement écologique, social et économique, mais aussi les activités touristiques elles-mêmes et les changements qui en résultent doivent enrichir cette information.

-
-
- Du point de vue de la promotion touristique, les réserves de biosphère projettent souvent l'image d'un endroit des plus attrayants sur le plan de la nature et elles peuvent aussi refléter certaines idées sur la protection de l'environnement ainsi qu'une préoccupation philosophique pour l'avenir. Les réseaux nationaux et internationaux de réserves de biosphère peuvent renforcer cette image, si cette dernière fait l'objet d'une promotion adéquate. Aussi est-il opportun sur le plan local, dans chacune des réserves de biosphère, mais aussi à l'échelle nationale et internationale, d'établir des relations sérieuses avec l'industrie écotouristique et de s'assurer que le concept et le message de la réserve de biosphère jouissent d'une compréhension, d'une acceptation et d'une promotion adéquate comme éléments faisant partie de l'écotourisme.
 - Tout progrès ou changement véritable dans la relation entre l'écotourisme et les réserves de biosphère exigera les efforts et les ressources d'un personnel qui se consacre à la cueillette et la compilation de l'information à l'usage des visiteurs et de l'industrie touristique. La plupart des réserves de biosphère dans les pays participant au Programme de l'EuroMAB manquent de ressources de toute sorte à cet égard. Bien que ce soit désirable, de nombreuses réserves de biosphère sont actuellement dans l'impossibilité d'offrir de l'information nouvelle ou d'agir comme hôtes ou guides écotouristiques efficaces.
 - Compte tenu que les réserves de biosphère ne constituent pas des entités juridiques, mais qu'elles sont plutôt constituées de parties assujetties à des juridictions et à des réglementations qui peuvent être différentes (un parc national et une exploitation forestière commerciale peuvent tous deux être des atouts d'une même réserve de biosphère, mais les lois qui les gouvernent peuvent différer), les concepts commerciaux découlant du tourisme, tels que la promotion touristique ou l'étiquetage de produits identifiés à une réserve de biosphère doivent faire l'objet d'une analyse sérieuse avant de s'y engager. Les aspects juridiques et les effets que peut avoir la commercialisation sur des entreprises dont la coopération volontaire est indispensable, doivent être débattus au préalable.
 - Dans de nombreux pays, une meilleure collaboration entre l'industrie écotouristique et les institutions scolaires semble possible afin de favoriser le rôle éducatif des réserves de biosphère.
 - L'occasion se présente de mener des études scientifiques dans les réserves de biosphère sur la croissance accélérée de l'écotourisme récemment, et ce, dans les domaines des sciences sociales, de la culture et de la gestion. De telles études amélioreraient notre compréhension de la motivation pour comprendre la nature et notre préoccupation pour l'environnement dans nos sociétés modernes. Elles seraient aussi profitables pour l'industrie touristique elle-même. Par ailleurs, l'industrie écotouristique pourrait être intéressée à subventionner ces études.
 - Compte tenu que l'écotourisme est une activité pour les couches les mieux nanties de la société, à laquelle s'adonnent des gens qui sont généralement de milieu urbain et en mesure d'exercer un choix en matière de leurs dépenses, et compte tenu aussi que les réserves de biosphère sont situées pour la plupart en milieu rural où les habitants vivent près de la terre et disposent de peu de moyens financiers, l'écotourisme dans les réserves de biosphère offre la possibilité de constater certains traits distinctifs, les contrastes, l'évolution des valeurs et

les défis de la société actuelle. De telles études pourraient analyser le rôle des réserves de biosphère dans différents contextes politiques, économiques, sociaux et culturels, en ayant pour toile de fond les changements dans la qualité de l'environnement et des ressources vivantes.

- Un atelier pour faire un suivi du développement des réserves de biosphère et de l'écotourisme dans les « pays en transition » serait d'un grand intérêt.

C'est sur ces commentaires et de nombreux autres émis pendant un tour de table que les participants à la rencontre mettent fin à deux journées de discussions très intéressantes. Le président et la secrétaire rapporteuse annoncent qu'un rapport préliminaire serait distribué aux participants le plus tôt possible.

RÉFÉRENCES

- Butler, J., *A Protected Areas Vision for Canada*, Conseil consultatif canadien sur l'environnement, Ottawa, 1990, 88 p.
- France-MAB, *Les réserves de biosphère. Des territoires pour l'homme et la nature*. Octavus Gallimard, Paris, 2000, 20 p.
- Groupe de travail du Programme MAB sur le développement des économies de qualité, *Lettre circulaire du MAB*, février 2002.
- Scace, R.C., Grifone, E. et R. Usher, *Ecotourism in Canada*, Conseil consultatif canadien sur l'environnement, Ottawa, 1992, 38 p.
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, *Diversité biologique et tourisme : élaboration de lignes directrices pour un tourisme durable dans les écosystèmes vulnérables*, 2002, 12 p.
- UNESCO, *Réserves de biosphère : La Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau mondial*, UNESCO, Paris, 1996, 18 p.
- UNESCO, *La solution du puzzle : L'approche écosystémique et les réserves de biosphère*, UNESCO, Paris, 2000, 31 p.
- UNESCO, *Biosphere Reserve: Special places for people and nature*, UNESCO, Paris, 2002, 208 p. (version française en production)

PARTICIPANTS

ALLEMAGNE

M. Michael Meyer
Tourisme écologique en Europe
8-10, Am Michaelshof
53177 Bonn, Allemagne

ARMÉNIE

Mme Zhanna Galyan
Réserve de biosphère Berezinsky
Association arménienne pour l'écotourisme
2 H, rue.Hakobyan, app. 22
Yerevan 375033, Arménie

BIÉLORUSSIE

Dr Vasili Arnolbik
Président
211188 Domzhieritsy
District de Lepel
Région de Vitebsk
République de Biélorussie

CANADA

M. Benoit Charlebois
Chargé de programme par intérim
Commission canadienne pour l'UNESCO
350, rue Albert, C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8, Canada

Dr Fred Roots
Président, Comité Canada-MAB
Conseiller scientifique émérite
Environnement Canada
Édifice Place Vincent Massey
351, boul. St-Joseph, 21^e étage
Hull (Québec) K1A 0H3, Canada

CANADA (suite)

M. Christian Hart
Coordinateur, agent de développement
agro-alimentaire et touristique
CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska
1, de Mrg-Courchesne, bureau 257
Nicolet (Québec) J3T 1B6, Canada

Mme Sherry Sian
Association canadienne
pour le tourisme durable
4, Stonegate Drive, bureau 77
Airdrie (Alberta) T2B 2T2, Canada

M. Eric Malka
Réserve de biosphère du Mont-Saint-Hilaire
422, chemin des Moulins
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6, Canada

Mme Jennifer Sipkens
Association canadienne
pour le tourisme durable
807, 4^e Avenue, NO, bureau 101
Calgary (Alberta) T2N 0M9, Canada

FRANCE

Madame Sylvie Blangy
152, Impasse des Deux Ruisseaux
34090 Montpellier, France

Monsieur Ghislain Dubois
Conseil du tourisme et de l'environnement
89, rue République
13002 Marseille, France

Monsieur Roland Jaffuel
Chargé de mission, Tourisme
Parc national des Cévennes
6 bis, Place du Palais
48400 Florac, France

LITUANIE

Pr Leonardas Kairiukstis
Institut lituanien de recherche forestière
Liepu 1, Girionys, Kuanas Distr. 4372
Lituanie

ROUMANIE

M. Constantin Cazacu
Département des systèmes écologiques
et du développement durable
Université de Bucarest
Spl Independentei 91-95
Bucarest, Roumanie

RUSSIE

Dr Natalia Moraleva
Présidente,
Association pour l'écotourisme de Russie
Bureau de la Communauté des
États indépendants,
UICN – Union internationale pour la
conservation de la nature
17, rue Marshal Vasilevsky
123182 Moscou, Russie

SLOVAQUIE

Dr Vladamir Ira, Ph.D.
Professeur associé
Académie des sciences de Slovaquie
Comité national slovaque du MAB,
Stefanikova 49
851 05 Bratislava, Slovaquie

UNESCO

Dr Jane Robertson Vernhes
Spécialiste principal du programme
Division des sciences écologiques,
UNESCO
1, rue Miollis
Paris 75732 Cedex 15, France

YUGOSLAVIE

M. Jovan Popesku
Centre pour le développement d'un tourisme
responsable et durable
28, rue Nemanjina
11000 Belgrade, Serbie
FR Yougoslavie

ANNEXE A

Déclaration de la ville de Québec sur l'écotourisme Projet du 23 mai 2002

Dans le cadre de l'Année internationale de l'écotourisme des Nations Unies (2002), sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), plus d'un millier de personnes venant de 132 pays et issues des secteurs public, privé et non gouvernemental ont participé au Sommet mondial de l'écotourisme tenu dans la ville de Québec (Canada), du 19 au 22 mai 2002, et dont Tourisme Québec et la Commission canadienne du tourisme étaient les hôtes.

Le Sommet de Québec a été l'aboutissement de dix-huit réunions préparatoires tenues en 2001 et en 2002, avec la participation de plus de trois mille représentants de gouvernements nationaux et d'autorités locales, dont les administrations du tourisme, de l'environnement et d'autres domaines, d'entreprises d'écotourisme du secteur privé et de leurs associations professionnelles, d'organisations non gouvernementales, d'institutions et de consultants universitaires, d'organisations intergouvernementales, ainsi que de communautés locales et indigènes.

Le présent document tient compte des débats tenus pendant le processus préparatoire et pendant le Sommet. Bien qu'il soit le fruit du dialogue de multiples intervenants, il ne s'agit pas d'un document négocié. Il a essentiellement pour objet d'établir un programme préliminaire et une série de recommandations visant le développement des activités écotouristiques dans le contexte du développement durable.

Les participants du Sommet mondial de l'écotourisme voient dans le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) de Johannesburg, en août et septembre 2002, l'événement fondateur de la politique internationale dans ce domaine pour les dix prochaines années et ils insistent pour qu'au SMDD, une attention prioritaire soit accordée au tourisme durable en tant que secteur majeur, du fait qu'il peut contribuer à la réduction de la pauvreté et à la protection de l'environnement dans les écosystèmes en péril. Aussi les participants demandent-ils à l'Organisation des Nations Unies, à ses institutions et à ses États membres représentés au sommet de diffuser au SMDD la présente Déclaration et les autres résultats du Sommet mondial de l'écotourisme.

Les participants du Sommet mondial de l'écotourisme, conscients des limites d'un processus consultatif de cette nature pour intégrer les vues de la multitude d'acteurs de l'écotourisme, notamment des organisations non gouvernementales (ONG) et des communautés locales et indigènes,

Reconnaissent que le tourisme a des conséquences sociales, économiques et environnementales importantes et complexes ;

Constatent l'intérêt grandissant des voyageurs pour les espaces naturels ;

Soulignent que l'écotourisme devraient continuer à contribuer à renforcer la viabilité de l'activité touristique en général en accroissant les avantages économiques pour les communautés d'accueil, en participant activement à la protection des ressources naturelles et de l'intégrité culturelle des communautés d'accueil et en sensibilisant davantage les voyageurs à la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel ;

Reconnaissent la diversité culturelle associée à beaucoup d'espaces naturels, surtout en raison de la présence historique de communautés locales dont certaines ont conservé leur savoir et leurs usages et coutumes traditionnels qui, pour beaucoup, ont prouvé leur durabilité à travers les siècles ;

Réitèrent qu'il est établi que, partout dans le monde, le financement de la sauvegarde et de la gestion des zones protégées riches de leur biodiversité et de leur culture est insuffisant ;

Reconnaissent que l'écotourisme peut être une source majeure de recettes pour les zones protégées ;

Constatent que nombre de ces zones ont une population vivant souvent dans la misère et manquant fréquemment d'assez de soins de santé, d'établissements d'enseignement, de réseaux de communications et d'autres éléments d'infrastructure nécessaires pour avoir une véritable chance de développement ;

Affirment qu'à condition d'être gérées de façon durable, différentes formes de tourisme, notamment l'écotourisme, peuvent représenter une chance économique précieuse pour les populations locales et pour leurs cultures, de même que pour la protection et l'exploitation durable de la nature dans l'intérêt des générations à venir ;

Soulignent qu'en même temps, chaque fois que, dans les espaces naturels et ruraux, le tourisme n'est pas planifié, développé et géré judicieusement, il contribue à la dégradation des paysages naturels, aux menaces pesant sur les espaces sauvages et sur la biodiversité, à la piètre qualité de l'eau, à la misère, au déplacement des communautés locales et indigènes et à l'érosion des traditions culturelles ;

Reconnaissent que l'écotourisme doit prendre en considération et respecter les droits de propriété des communautés locales et indigènes, en incluant leurs sites protégés, sensibles et sacrés ;

Soutiennent que pour tirer des avantages sociaux, économiques et écologiques équitables de l'écotourisme et d'autres formes de tourisme dans les espaces naturels et pour en réduire au minimum ou en éviter les éventuels impacts négatifs, il faut des mécanismes de planification participative permettant aux communautés locales et indigènes de définir et de réglementer avec transparence l'exploitation de leurs espaces au niveau local, voire de choisir de renoncer à la mise en valeur touristique de ces derniers ;

Notent que les activités des petites entreprises et des microentreprises cherchant à atteindre des objectifs sociaux et écologiques se déroulent souvent dans un climat de développement qui n'offre pas le soutien financier et commercial voulu pour ce nouveau marché spécialisé et que, pour atteindre ce but il faudra mieux comprendre le marché de l'écotourisme à l'aide d'études de marché au niveau des destinations ainsi qu'en recourant à des instruments de

crédit spécialisés pour les entreprises touristiques, à des subventions pour les coûts externes et à des mesures d'encouragement pour l'utilisation de sources d'énergie durables et de solutions techniques novatrices et en mettant l'accent sur le développement des compétences non seulement dans les milieux professionnels mais aussi dans les administrations et parmi ceux qui visent à soutenir les solutions des entreprises ;

En tenant compte de l'ensemble des points précédents, les participants du Sommet mondial de l'écotourisme ont élaboré la série de recommandations suivantes qu'ils adressent aux pouvoirs publics, au secteur privé, aux organisations non gouvernementales, aux associations communautaires, aux institutions universitaires et instituts de recherche, aux organisations intergouvernementales, aux institutions financières internationales, aux organismes d'aide au développement, aux communautés locales et indigènes :

Ville de Québec, 22 mai 2002

Annexe 1
Recommandations du Sommet mondial sur l'écotourisme
19 au 22 mai 2002

Les participants du Sommet mondial de l'écotourisme s'étant réunis dans la ville de Québec du 19 au 22 mai 2002 proposent les recommandations suivantes :

A. Aux gouvernements

1. *Formuler des politiques nationales, régionales et locales et des stratégies de développement de l'écotourisme qui sont compatibles avec les objectifs d'ensemble du développement durable et le faire en consultant largement ceux qui sont susceptibles de participer aux activités d'écotourisme, d'influer sur elles ou d'en subir les conséquences. De plus, les principes qui s'appliquent à l'écotourisme devraient s'étendre à l'ensemble du secteur touristique.*
2. *De concert avec les communautés locales et indigènes, le secteur privé, les ONG et tous les acteurs de l'écotourisme, garantir la protection de la nature, des cultures locales et indigènes et, tout spécialement, des connaissances traditionnelles et des ressources génétiques, des droits sur les territoires et les biens ainsi que des droits sur l'eau.*
3. *S'assurer de l'engagement, de la participation appropriée et de la coordination nécessaire de toutes les institutions publiques compétentes aux niveaux national, provincial et local (ce qui peut supposer au besoin la création de groupes de travail interministériels) aux différentes étapes du processus écotouristique, tout en recherchant et en facilitant la participation d'autres acteurs à la prise de décisions liées à l'écotourisme, et créer les mécanismes budgétaires et les cadres législatifs adaptés pour que les objectifs fixés par ces multiples acteurs puissent être atteints.*
4. *Inclure dans le cadre ci-dessus les mécanismes de réglementation et de surveillance nécessaires aux échelons national, régional et local, notamment des indicateurs objectifs de durabilité adoptés d'un commun accord par tous les intervenants, ainsi que des études d'évaluation de l'impact sur l'environnement afin de prévenir ou réduire au minimum l'apparition d'effets*

-
-
- négatifs sur les communautés ou sur le milieu naturel. Comme mécanisme de remontée de l'information, les résultats de cette surveillance devant être communiqués au grand public puisque les touristes choisiront un opérateur qui adopte les principes d'écotourisme.
5. *Développer* la capacité locale et municipale d'employer des outils de gestion de la croissance, comme le zonage et l'aménagement participatif du territoire, non seulement dans les zones protégées mais aussi dans les zones tampons et dans d'autres zones de développement écotouristique.
 6. *Utiliser* les lignes directrices reconnues et validées à l'échelon international pour mettre en place des systèmes de certification, des écolabels et d'autres initiatives volontaires visant à assurer la durabilité de l'écotourisme, en encourageant les opérateurs du secteur privé à s'y rallier et en facilitant la reconnaissance par les consommateurs ; les systèmes de certification devraient toutefois refléter les critères établis aux niveaux régional et local, favoriser le développement des capacités et fournir le soutien financier voulu pour être accessibles aux petites et moyennes entreprises (PME). Un cadre de réglementation est nécessaire pour que ces systèmes remplissent leur mission.
 7. *Veiller* à soutenir, sur les plans technique et financier et pour le développement des ressources humaines, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui sont au cœur de l'activité écotouristique, en vue de leur permettre de se constituer et de se développer de façon durable. Par le même biais, établir les infrastructures adéquates dans les zones qui offrent un potentiel à l'écotourisme afin de stimuler l'émergence d'entreprises locales.
 8. *Définir* des politiques, des plans de gestion et des programmes d'interprétation appropriés à l'intention des visiteurs, *affecter* des fonds suffisants aux espaces protégés naturels pour maîtriser l'augmentation rapide du nombre de visiteurs, pour protéger les écosystèmes vulnérables et d'assurer l'exploitation durable des habitats sensibles, et *accompagner* ces plans de normes claires, de stratégies de gestion directe et indirecte et de dispositions réglementaires assorties des crédits voulus pour surveiller les répercussions de l'écotourisme sur la société et sur l'environnement, dans l'intérêt de toutes les entreprises d'écotourisme travaillant dans une région comme dans celui des touristes souhaitant la visiter.
 9. *Intégrer* les microentreprises et les petites et moyennes entreprises d'écotourisme, ainsi que les activités écotouristiques reposant sur les communautés et sur les ONG, dans les stratégies et programmes de promotion d'ensemble mis en œuvre par l'administration nationale du tourisme, sur les marchés tant international qu'intérieur.
 10. *Développer* la création de réseaux et la coopération au niveau régional pour la promotion et le marketing des produits écotouristiques aux échelons national et international.
 11. *Offrir* des mesures d'encouragement (telles que des avantages dans les domaines du marketing et de la promotion) aux voyageurs et autres prestataires de services pour qu'ils adoptent les principes de l'écotourisme et qu'ils fassent preuve dans leurs activités d'un plus grand esprit de responsabilité à l'égard de l'environnement, de la société et de la culture.

-
-
12. *Veiller* à définir et à respecter les normes essentielles en matière d'environnement et de santé pour tous les projets de mise en valeur écotouristique, même dans les régions les plus rurales, et dans les parcs régionaux et nationaux qui peuvent jouer un rôle clé. Ceci doit englober des aspects tels que le choix, la conception et l'aménagement des sites, le traitement des déchets solides et des eaux usées, et la protection des aires de drainage, et *veiller* également à ce que les stratégies de développement de l'écotourisme ne soient pas appliquées par les pouvoirs publics sans investissements dans une infrastructure durable et sans renforcement des moyens locaux et municipaux de réglementer et de contrôler ces aspects.
 13. *Investir, ou soutenir* les institutions qui investissent, dans les programmes de recherche en écotourisme et en tourisme durable. *Mener* des enquêtes et des études de référence pour faire l'inventaire de la faune et de la flore en accordant une attention particulière aux espèces en voie de disparition, dans le cadre d'une évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) de tout projet de mise en valeur écotouristique.
 14. *Soutenir* le développement plus poussé, les principes internationaux de codes d'éthique, et d'orientations générales au tourisme durable (comme ceux proposés par la Convention sur la diversité biologique, le PNUE et l'OMT) pour le renforcement des politiques, des plans directeurs et des cadres juridiques nationaux et internationaux, et ce, afin d'appliquer au tourisme le concept de développement durable.
 15. *Envisager* la possibilité de retirer la jouissance et la gestion des terres publiques aux secteurs de l'extraction ou de la production intensive et de les confier à celui du tourisme moyennant des mesures de protection, lorsque cela est susceptible d'améliorer, sur le plan social, économique et environnemental, l'avantage net pour la communauté concernée.
 16. *Promouvoir et élaborer* des programmes éducatifs destinés aux enfants et aux jeunes afin de les sensibiliser davantage à la protection et à l'exploitation durable de la nature, aux cultures locales et indigènes et à tout ce qui les lie à l'écotourisme.
 17. *Promouvoir* la collaboration entre les voyageurs émetteurs et récepteurs, ainsi qu'avec les autres prestataires de services et les ONG dans la destination, pour sensibiliser davantage les touristes et influencer leur comportement sur place, tout spécialement dans les pays en développement.

B. Au Secteur privé

18. *Concevoir, développer et mener* ses activités en réduisant au minimum les effets négatifs sur la protection des écosystèmes sensibles et de l'environnement en général, en contribuant au contraire activement à leur protection et en faisant directement bénéficier de ses activités les communautés locales.
19. Garder à l'esprit que si les entreprises d'écotourisme veulent être durables, elles doivent être rentables pour tous les intervenants : propriétaires des projets, investisseurs, cadres et salariés, ainsi que communautés et organisations de défense de l'environnement des espaces naturels ou se déroulent leurs activités.

-
-
20. *Adopter* un système de certification ou d'autres systèmes fiables de réglementation volontaire, tels les écolabels, afin de démontrer à la clientèle potentielle des entreprises que ces dernières adhèrent aux principes de la durabilité et que les produits et les services qu'elles offrent respectent ces principes.
 21. *Coopérer* avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales chargées des zones naturelles protégées et de la préservation de la biodiversité en veillant à ce que l'écotourisme soit pratique dans le respect des plans de gestion et des autres dispositions réglementaires s'appliquant à ces zones, de façon à réduire au minimum tout impact négatif sur celles-ci et, en même temps, à améliorer la qualité de l'expérience touristique et à contribuer financièrement à la protection des ressources naturelles.
 22. *Recourir* de plus en plus, dans ses activités, aux matériaux et aux produits locaux ainsi qu'aux ressources logistiques et humaines locales, afin de préserver l'authenticité globale du produit écotouristique et d'accroître la part des avantages financiers, et autres, restant dans la destination, les opérateurs du secteur privé devant, pour ce faire, investir dans la formation des travailleurs locaux.
 23. *Faire en sorte* que la chaîne d'approvisionnement sur laquelle repose l'activité écotouristique soit parfaitement durable et conforme au niveau de durabilité visé pour le produit ou le service final offert au client.
 24. *Collaborer* activement avec les dirigeants indigènes et les communautés locales afin que les cultures et les communautés indigènes soient présentées de façon juste et respectueuse et que le personnel et les clients des entreprises soient bien et exactement informés des sites, des coutumes et de l'histoire des populations locales et indigènes.
 25. *Engager* les clients, les touristes, à avoir un comportement éthique envers les destinations écotouristiques visitées, par exemple en assurant une formation à l'éducation environnementale aux voyageurs, en favorisant les échanges interculturels et en encourageant les contributions volontaires destinées à soutenir les initiatives des communautés locales et des protecteurs de l'environnement.
 26. *Diversifier* l'offre des entreprises en créant, pour une destination donnée, un large éventail d'activités touristiques et en étendant leurs propres activités à différentes destinations afin de mieux répartir les avantages potentiels de l'écotourisme et d'éviter la saturation de certains sites particuliers d'écotourisme, qui en menacerait la durabilité à long terme ; à cet égard, les participants insistent auprès des opérateurs du secteur privé pour qu'ils respectent les systèmes de gestion de l'impact des visites mis en place par les destinations écotouristiques et qu'ils y contribuent.
 27. *Créer et développer* des mécanismes de financement d'associations professionnelles ou de coopératives pouvant appuyer la formation, le marketing, le développement de produits, la recherche et le financement dans le domaine de l'écotourisme.
 28. Concernant les points ci-dessus: *Formuler et mettre en œuvre* des politiques d'entreprises relatives au tourisme durable en vue de les appliquer à chaque composante de leurs activités.

C. Aux Organisations non gouvernementales, aux associations communautaires, aux institutions universitaires et aux instituts de recherche

29. *Soutenir*, sur les plans techniques, financier, éducatif et autre et dans le domaine de la création ou du renforcement des moyens, les destinations écotouristiques, les organisations des communautés d'accueil, les petites entreprises et les autorités locales compétentes afin que soient appliqués en faveur de la durabilité les orientations générales, les principes directeurs du développement et de la gestion et les mécanismes de surveillance voulus.
30. *Observer et étudier* les effets réels des activités écotouristiques sur les écosystèmes, la biodiversité, les cultures des populations locales et indigènes et le tissu socio-économique des destinations de l'écotourisme.
31. *Coopérer* avec les organismes publics et privés pour que les données et informations résultant des travaux de recherche servent à soutenir les processus de décision en matière de développement et de gestion de l'écotourisme.
32. *Coopérer* avec les instituts de recherche à l'élaboration des solutions les plus judicieuses et les plus pratiques aux problèmes liés au développement de l'écotourisme.

D. Organisations intergouvernementales, institutions financières internationales et organismes d'aide au développement

33. *Participer* à l'élaboration et à l'application des principes directeurs de la planification et de l'action aux niveaux national et local et des dispositifs d'évaluation de l'écotourisme et de ses relations avec la protection de la biodiversité, le développement socio-économique, le respect des droits de la personne, la réduction de la pauvreté, la protection de la nature et d'autres objectifs du développement durable, et *intensifier* le transfert de leur savoir-faire à tous les pays, une attention spéciale devant être accordée aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays ayant des régions montagneuses, compte tenu du fait que l'année 2002 a aussi été déclarée Année internationale de la montagne par l'Organisation des Nations Unies.
34. *Renforcer* la capacité des organisations régionales, nationales et locales d'élaborer et d'appliquer des plans et des politiques d'écotourisme reposant sur les principes directeurs internationaux.
35. *Développer*, des systèmes de certification de l'écotourisme, des normes internationales et des mécanismes financiers tenant compte des besoins des petites et moyennes entreprises, et leur en faciliter l'accès.
36. *Incorporer* des mécanismes de dialogue entre les multiples acteurs dans les orientations générales, les principes directeurs et les projets aux échelons mondial, régional et national en vue de la mise en commun des expériences des pays et des secteurs intervenant dans l'écotourisme.

-
-
37. *Renforcer* leurs efforts pour cerner les facteurs déterminant la réussite ou l'échec des entreprises d'écotourisme du monde entier, afin de faire connaître ces expériences et les meilleures pratiques à d'autres pays au moyen de publications, de missions sur le terrain, de séminaires de formation et de projets d'assistance technique ; après le Sommet, le PNUE, l'OMT et d'autres institutions internationales devraient entretenir et développer le dialogue international sur les questions d'écotourisme et de tourisme durables, par exemple en étudiant périodiquement le développement de l'écotourisme dans des forums internationaux et régionaux.
 38. *Adapter*, selon les nécessités, leurs dispositifs financiers et leurs modalités et règles de prêt pour répondre aux besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises d'écotourisme qui constituent l'essentiel de ce secteur, ce qui est une des conditions de sa durabilité économique à long terme.
 39. *Développer* les moyens de leurs propres ressources humaines pour soutenir le tourisme et l'écotourisme durables en tant que sous-secteurs autonomes de développement et pour qu'il existe en leur sein des compétences, des études et une documentation permettant de surveiller l'utilisation de l'écotourisme comme instrument de développement durable.

E. Communautés locales et indigènes

40. Dans le cadre d'une vision communautaire du développement qui peut comprendre l'écotourisme, *définir et appliquer* une stratégie permettant d'améliorer les avantages collectifs du développement de l'écotourisme qui comprennent la valorisation du capital humain, physique, financier et social et un meilleur accès à l'information technique.
41. *Renforcer, alimenter et encourager* la capacité qu'a la communauté d'entretenir et d'exploiter ses compétences traditionnelles, en particulier pour ce qui est des arts et de l'artisanat pratiqués chez soi, des produits agricoles, de l'habitat traditionnel et de l'aménagement paysager qui utilisent les ressources naturelles locales de façon durable.

ANNEXE B

DÉCLARATION DE QUÉBEC SUR L'ÉCOTOURISME

Dans le cadre de l'Année internationale de l'écotourisme des Nations Unies (2002), sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), plus d'un millier de personnes venant de 132 pays et issues des secteurs public, privé et non gouvernemental ont participé au Sommet mondial de l'écotourisme tenu dans la ville de Québec (Canada), du 19 au 22 mai 2002, et dont Tourisme Québec et la Commission canadienne du tourisme étaient les hôtes.

Le Sommet de Québec a été l'aboutissement de dix-huit réunions préparatoires tenues en 2001 et en 2002, avec la participation de plus de trois mille représentants de gouvernements nationaux et d'autorités locales, dont les administrations du tourisme, de l'environnement et d'autres domaines, d'entreprises d'écotourisme du secteur privé et de leurs associations professionnelles, d'organisations non gouvernementales, d'institutions et de consultants universitaires, d'organisations intergouvernementales, ainsi que de communautés locales et indigènes.

Le présent document tient compte des débats tenus pendant le processus préparatoire et pendant le Sommet. Bien qu'il soit le fruit du dialogue de multiples intervenants, il ne s'agit pas d'un document négocié. Il a essentiellement pour objet d'établir un programme préliminaire et une série de recommandations visant le développement des activités écotouristiques dans le contexte du développement durable.

Les participants du Sommet mondial de l'écotourisme voient dans le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) de Johannesburg, en août et septembre 2002, l'événement fondateur de la politique internationale dans ce domaine pour les dix prochaines années et ils insistent pour qu'au SMDD, une attention prioritaire soit accordée au tourisme durable en tant que secteur majeur, du fait qu'il peut contribuer à la réduction de la pauvreté et à la protection de l'environnement dans les écosystèmes en péril. Aussi les participants demandent-ils à l'Organisation des Nations Unies, à ses institutions et à ses États membres représentés au sommet de diffuser au SMDD la présente Déclaration et les autres résultats du Sommet mondial de l'écotourisme.

Les participants du Sommet mondial de l'écotourisme, conscients des limites d'un processus consultatif de cette nature pour intégrer les vues de la multitude d'acteurs de l'écotourisme, notamment des organisations non gouvernementales (ONG) et des communautés locales et indigènes,

Reconnaissent que l'écotourisme englobe les principes du tourisme durable en ce qui concerne les impacts de cette activité sur l'économie, la société et l'environnement et qu'en outre, il comprend les principes particuliers suivants qui le distinguent de la notion plus large de tourisme durable :

- il contribue activement à la protection du patrimoine naturel et culturel,
- il inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leur bien-être,
- il propose aux visiteurs une interprétation du patrimoine naturel et culturel, et
- il se prête mieux à la pratique du voyage en individuel ainsi qu'aux voyages organisés pour de petits groupes ;

Reconnaissent que le tourisme a des conséquences sociales, économiques et environnementales importantes et complexes, qui peuvent présenter à la fois des avantages et des coûts pour l'environnement et les communautés locales ;

Constatent l'intérêt grandissant des voyageurs pour les espaces naturels tant terrestres que maritimes ;

Estiment que l'écotourisme a joué un rôle prépondérant dans l'introduction des pratiques de durabilité dans le secteur touristique ;

Soulignent que l'écotourisme devrait continuer à contribuer à renforcer la viabilité de l'activité touristique en général en accroissant les avantages économiques et sociaux pour les communautés d'accueil, en participant activement à la protection des ressources naturelles et de l'intégrité culturelle des communautés d'accueil et en sensibilisant davantage les voyageurs à la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel ;

Reconnaissent la diversité culturelle associée à beaucoup d'espaces naturels, surtout en raison de la présence historique de communautés locales et indigènes dont certaines ont conservé leur savoir et leurs us et coutumes traditionnels qui, pour beaucoup, ont prouvé leur durabilité à travers les siècles ;

Réitèrent qu'il est établi que, partout dans le monde, le financement de la sauvegarde et de la gestion des zones protégées riches de leur biodiversité et de leur culture est insuffisant ;

Constatent que nombre de ces zones ont une population vivant souvent dans la misère et manquant fréquemment d'assez de soins de santé, d'établissements d'enseignement, de réseaux de communications et d'autres éléments d'infrastructure nécessaires pour avoir une véritable chance de développement ;

Affirment qu'à condition d'être gérées de façon durable, différentes formes de tourisme, notamment l'écotourisme, peuvent représenter une chance économique précieuse pour les populations locales et indigènes et pour leurs cultures, de même que pour la protection et l'exploitation durable de la nature dans l'intérêt des générations à venir ; et considèrent que l'écotourisme peut être une source majeure de recettes pour les zones protégées ;

Soulignent qu'en même temps, chaque fois que, dans les espaces naturels et ruraux, le tourisme n'est pas planifié, développé et géré judicieusement, il contribue à la dégradation des paysages naturels, aux menaces pesant sur les espèces sauvages et sur la biodiversité, à la pollution des mers et des côtes, à la piètre qualité de l'eau, à la misère, au déplacement des communautés locales et indigènes et à l'érosion des traditions culturelles ;

Reconnaissent que le développement de l'écotourisme doit prendre en considération et respecter les droits fonciers et de propriété, et, quand il est reconnu, le droit à l'autodétermination et la souveraineté culturelle des communautés locales et indigènes, en incluant leurs sites protégés, sensibles et sacrés, ainsi que leur savoir traditionnel ;

Soutiennent que pour tirer des avantages sociaux, économiques et écologiques équitables de l'écotourisme et d'autres formes de tourisme dans les espaces naturels et pour en réduire au minimum ou en éviter les éventuels impacts négatifs, il faut des mécanismes de planification participative permettant aux communautés locales et indigènes de définir et de réglementer avec transparence l'exploitation de leurs espaces au niveau local, voire de choisir de renoncer à la mise en valeur touristique de ces derniers ;

Considèrent que les activités des petites entreprises et des microentreprises cherchant à atteindre des objectifs sociaux et écologiques se déroulent souvent dans un climat de développement qui n'offre pas le soutien financier et commercial voulu pour l'écotourisme ;

Reconnaissent que, pour instaurer un climat favorable aux petites entreprises et microentreprises, il faudra mieux comprendre le marché de l'écotourisme à l'aide d'études de marché ainsi qu'en recourant à des instruments de crédit spécialisés pour les entreprises touristiques, à des subventions pour les coûts externes et à des mesures d'encouragement pour l'utilisation de sources d'énergie durables et de solutions techniques novatrices et en mettant l'accent sur le développement des compétences non seulement dans les milieux professionnels mais aussi dans les administrations et parmi ceux qui visent à soutenir les solutions des entreprises ;

Jugent nécessaire d'éviter toute discrimination entre les personnes – en raison de leur race, de leur sexe ou d'autres caractéristiques – en matière de participation à l'écotourisme en tant que consommateurs ou prestataires de services ;

Constatent que par leur choix de voyage, leur comportement et leurs activités, les visiteurs ont une responsabilité à assumer envers la durabilité des destinations et de l'environnement mondial, et qu'il importe par conséquent de faire connaître avec précision aux visiteurs les qualités et les points sensibles des destinations.

En tenant compte de l'ensemble des points précédents, les participants du Sommet mondial de l'écotourisme, rassemblés à Québec du 19 au 22 mai 2002, ont élaboré la série de recommandations suivantes qu'ils adressent aux pouvoirs publics, au secteur privé, aux organisations non gouvernementales, aux associations communautaires, aux institutions universitaires et instituts de recherche, aux organisations intergouvernementales, aux institutions financières internationales, aux organismes d'aide au développement, aux communautés locales et indigènes et au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD).

A. Aux pouvoirs publics aux échelons national, régional et local

1. *Formuler* des politiques nationales, régionales et locales et des stratégies de développement de l'écotourisme compatibles avec les objectifs d'ensemble du développement durable et le faire en consultant largement ceux qui sont susceptibles de participer aux activités d'écotourisme, d'influer sur elles ou d'en subir les conséquences.
2. *Garantir*, de concert avec les communautés locales et indigènes, le secteur privé, les ONG et tous les acteurs de l'écotourisme, la protection de la nature, des cultures locales et indigènes et, tout spécialement, des connaissances traditionnelles, des ressources génétiques, des droits sur les territoires et les biens ainsi que des droits sur l'eau.
3. *S'assurer* de l'engagement, de la participation appropriée et de la coordination nécessaire de toutes les institutions publiques compétentes aux niveaux national, provincial et local (ce qui peut supposer au besoin la création de groupes de travail interministériels) aux différentes étapes du processus écotouristique, tout en recherchant et en facilitant la participation d'autres acteurs à la prise de décisions liées à l'écotourisme, et *créer* les mécanismes budgétaires et les cadres législatifs adaptés pour que les objectifs fixés par ces multiples acteurs puissent être atteints.
4. *Inclure* dans le cadre ci-dessus les mécanismes de réglementation et de surveillance nécessaires aux échelons national, régional et local, notamment des indicateurs objectifs de durabilité adoptés d'un commun accord par tous les intervenants, ainsi que des études d'évaluation de l'impact sur l'environnement à utiliser comme mécanisme de remontée de l'information, les résultats de cette surveillance devant être communiqués au grand public.

-
-
5. *Développer* des mécanismes de réglementation pour l'internalisation des coûts écologiques de tous les aspects du produit touristique, y compris des transports internationaux.
 6. *Développer* la capacité locale et municipale d'employer des outils de gestion de la croissance, comme le zonage et l'aménagement participatif du territoire, non seulement dans les zones protégées mais aussi dans les zones tampons et dans d'autres zones de développement écotouristique.
 7. *Utiliser* les lignes directrices reconnues et validées à l'échelon international pour mettre en place des systèmes de certification, des écolabels et d'autres initiatives volontaires visant à assurer la durabilité de l'écotourisme, en encourageant les opérateurs du secteur privé à s'y rallier et en facilitant la reconnaissance par les consommateurs ; les systèmes de certification devraient toutefois refléter les critères établis aux niveaux régional et local, favoriser le développement des capacités et fournir le soutien financier voulu pour être accessibles aux petites et moyennes entreprises (PME) ; il faudra en outre un cadre de réglementation et de surveillance pour soutenir l'application effective de ces systèmes.
 8. *Veiller* à soutenir, sur les plans technique et financier et pour le développement des ressources humaines, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui sont au cœur de l'activité écotouristique, en vue de leur permettre de se constituer et de se développer de façon durable.
 9. *Définir* des politiques, des plans de gestion et des programmes d'interprétation appropriés à l'intention des visiteurs, *affecter* des fonds suffisants aux espaces naturels afin de gérer le nombre des visiteurs, de protéger les écosystèmes vulnérables et d'assurer l'exploitation durable des habitats sensibles, et *accompagner* ces plans de normes claires, de stratégies de gestion directe et indirecte et de dispositions réglementaires assorties des crédits voulus pour surveiller les répercussions de l'écotourisme sur la société et sur l'environnement, dans l'intérêt de toutes les entreprises d'écotourisme travaillant dans une région comme dans celui des touristes souhaitant la visiter.
 10. *Intégrer* les microentreprises et les petites et moyennes entreprises d'écotourisme, ainsi que les activités écotouristiques reposant sur les communautés et sur les ONG, dans les stratégies et programmes de promotion d'ensemble mis en œuvre par l'Administration nationale du tourisme, sur les marchés tant international qu'intérieur.
 11. *Encourager et soutenir* la création de réseaux et la coopération au niveau régional pour la promotion et le marketing des produits écotouristiques aux échelons national et international.
 12. *Offrir* des mesures d'encouragement (telles que des avantages dans les domaines du marketing et de la promotion) aux voyageurs et autres prestataires de services pour qu'ils adoptent les principes de l'écotourisme et qu'ils fassent preuve dans leurs activités d'un plus grand esprit de responsabilité à l'égard de l'environnement, de la société et de la culture.
 13. *Veiller* à définir et à respecter les normes essentielles en matière d'environnement et de santé pour tous les projets de mise en valeur écotouristique, même dans les régions les plus rurales, ce qui englobe des aspects tels que le choix, la conception et l'aménagement des sites, le traitement des déchets solides et des eaux usées, et la protection des aires de drainage, et *veiller* également à ce que les stratégies de développement de l'écotourisme ne soient pas appliquées par les pouvoirs publics sans investissements dans une infrastructure durable et sans renforcement des moyens locaux et municipaux de réglementer et de contrôler ces aspects.

-
-
14. *Mener des enquêtes et des études de référence pour faire l'inventaire de la faune et de la flore en accordant une attention particulière aux espèces en voie de disparition, dans le cadre d'une évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) de tout projet de mise en valeur écotouristique, et investir, ou soutenir les institutions qui investissent, dans les programmes de recherche en écotourisme et en tourisme durable.*
 15. *Soutenir le développement plus poussé, sur le plan international, de codes d'éthique, d'orientations générales et de principes relatifs au tourisme durable (comme ceux proposés par le PNUE, l'OMT, la Convention sur la diversité biologique, la Commission du développement durable de l'ONU et l'Organisation internationale du travail) pour le renforcement des politiques, des plans directeurs et des cadres juridiques nationaux et internationaux, et ce, afin d'appliquer au tourisme le concept de développement durable.*
 16. *Envisager la possibilité de retirer la jouissance et la gestion des terres publiques aux secteurs de l'extraction ou de la production intensive et de les confier à celui du tourisme moyennant des mesures de protection, lorsque cela est susceptible d'améliorer, sur le plan social, économique et environnemental, l'avantage net pour la communauté concernée.*
 17. *Promouvoir et élaborer des programmes éducatifs destinés aux enfants et aux jeunes afin de les sensibiliser davantage à la protection et à l'exploitation durable de la nature, aux cultures locales et indigènes et à tout ce qui les lie à l'écotourisme.*
 18. *Promouvoir la collaboration entre les voyagistes émetteurs et récepteurs, ainsi qu'avec les autres prestataires de services et les ONG dans la destination, pour sensibiliser davantage les touristes et influencer leur comportement sur place, tout spécialement dans les pays en développement.*
 19. *Incorporer les principes de durabilité dans la planification et la conception des réseaux d'accès et de transport et encourager les voyagistes et les voyageurs à choisir les modes de transport portant le moins atteinte à l'environnement.*

B. Au secteur privé

20. *Garder à l'esprit que si les entreprises d'écotourisme veulent être durables, elles doivent être rentables pour tous les intervenants : propriétaires des projets, investisseurs, cadres et salariés, ainsi que communautés et organisations de défense de l'environnement des espaces naturels où se déroulent leurs activités.*
21. *Concevoir, développer et mener ses activités en en réduisant au minimum les effets négatifs sur la protection des écosystèmes sensibles et de l'environnement en général, en contribuant au contraire activement à leur protection et en faisant directement bénéficier de ses activités les communautés locales et indigènes.*
22. *Veiller à ce que la conception, la planification, la construction et l'exploitation des installations d'écotourisme tiennent compte des principes de la durabilité, notamment en ce qui concerne la conception des sites sensibles, le sens du lieu qu'ont les communautés, la conservation des ressources en eau, les économies d'énergie et de matériaux, et l'accessibilité pour toutes les catégories de population sans discrimination.*
23. *Adopter un système de certification ou d'autres systèmes fiables de réglementation volontaire, tels les écolabels, afin de démontrer à la clientèle potentielle des entreprises que ces dernières adhèrent aux principes de la durabilité et que les produits et les services qu'elles offrent respectent ces principes.*

-
-
24. *Coopérer* avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales chargées des zones naturelles protégées et de la préservation de la biodiversité en veillant à ce que l'écotourisme soit pratiqué dans le respect des plans de gestion et des autres dispositions réglementaires s'appliquant à ces zones, de façon à réduire au minimum tout impact négatif sur celles-ci et, en même temps, à améliorer la qualité de l'expérience touristique et à contribuer financièrement à la protection des ressources naturelles.
 25. *Recourir* de plus en plus, dans ses activités, aux matériaux et aux produits locaux ainsi qu'aux ressources logistiques et humaines locales, afin de préserver l'authenticité globale du produit écotouristique et d'accroître la part des avantages financiers, et autres, restant dans la destination, les opérateurs du secteur privé devant, pour ce faire, investir dans la formation des travailleurs locaux.
 26. *Faire* en sorte que la chaîne d'approvisionnement sur laquelle repose l'activité écotouristique soit parfaitement durable et conforme au niveau de durabilité visé pour le produit ou le service final offert au client.
 27. *Collaborer* activement avec les dirigeants indigènes et les communautés locales afin que les cultures et les communautés indigènes soient présentées de façon juste et respectueuse et que le personnel et les clients des entreprises soient bien et exactement informés des sites, des coutumes et de l'histoire des populations locales et indigènes.
 28. *Engager* les clients à avoir un comportement éthique et soucieux de l'environnement envers les destinations écotouristiques visitées, par exemple en assurant une formation à l'environnement ou en encourageant les contributions volontaires pour soutenir les initiatives des communautés locales ou des défenseurs de la nature.
 29. *Générer* parmi sa direction et son personnel une prise de conscience sur les questions environnementales et culturelles locales, nationales et globales à travers une éducation environnementale continue, et appuyer la contribution qu'eux-mêmes et leurs familles peuvent apporter à la conservation, le développement économique des communautés et la réduction de la pauvreté.
 30. *Diversifier* l'offre des entreprises en créant, pour une destination donnée, un large éventail d'activités touristiques et en étendant leurs propres activités à différentes destinations afin de mieux répartir les avantages potentiels de l'écotourisme et d'éviter la saturation de certains sites particuliers d'écotourisme, qui en menacerait la durabilité à long terme ; à cet égard, les participants insistent auprès des opérateurs du secteur privé pour qu'ils respectent les systèmes de gestion de l'impact des visites mis en place par les destinations écotouristiques et qu'ils y contribuent.
 31. *Créer* et développer des mécanismes de financement d'associations professionnelles ou de coopératives pouvant appuyer la formation, le marketing, le développement de produits, la recherche et le financement dans le domaine de l'écotourisme.
 32. *Veiller* à la répartition équitable des avantages financiers entre les voyageurs du tourisme international émetteur et récepteur, les prestataires de services locaux et les communautés locales à l'aide d'instruments appropriés et d'alliances stratégiques.
 33. *Formuler et mettre en œuvre* au niveau des entreprises des principes directeurs en matière de durabilité en vue de les appliquer à chaque composante de leurs activités.

C. Aux organisations non gouvernementales, aux associations communautaires, aux institutions universitaires et aux instituts de recherche

34. *Soutenir*, sur les plans technique, financier, éducatif et autre et dans le domaine de la création ou du renforcement des moyens, les destinations écotouristiques, les organisations des communautés d'accueil, les petites entreprises et les autorités locales compétentes afin que soient appliqués en faveur de la durabilité les orientations générales, les principes directeurs du développement et de la gestion et les mécanismes de surveillance voulus.
35. *Observer et étudier* les effets réels des activités écotouristiques sur les écosystèmes, la biodiversité, les cultures des populations locales et indigènes et le tissu socioéconomique des destinations de l'écotourisme.
36. *Coopérer* avec les organismes publics et privés pour que les données et informations résultant des travaux de recherche servent à soutenir les processus de décision en matière de développement et de gestion de l'écotourisme.
37. *Coopérer* avec les instituts de recherche à l'élaboration des solutions les plus judicieuses et les plus pratiques aux problèmes liés au développement de l'écotourisme.

D. Aux organisations intergouvernementales, aux institutions financières internationales et aux organismes d'aide au développement

38. *Participer* à l'élaboration et à l'application des principes directeurs de la planification et de l'action aux niveaux national et local et des dispositifs d'évaluation de l'écotourisme et de ses relations avec la protection de la biodiversité, le développement socioéconomique, le respect des droits de la personne, la réduction de la pauvreté, la protection de la nature et d'autres objectifs du développement durable, et *intensifier* le transfert de leur savoir-faire à tous les pays, une attention spéciale devant être accordée aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays ayant des régions montagneuses, compte tenu du fait que l'année 2002 a aussi été déclarée Année internationale de la montagne par l'Organisation des Nations Unies.
39. *Renforcer* la capacité des organisations régionales, nationales et locales d'élaborer et d'appliquer des plans et des politiques d'écotourisme reposant sur les principes directeurs internationaux.
40. *Développer et adopter*, selon le cas, des systèmes de certification de l'écotourisme, des normes internationales et des mécanismes financiers tenant compte des besoins des petites et moyennes entreprises, et leur en faciliter l'accès.
41. *Incorporer* des mécanismes de dialogue entre les multiples acteurs dans les orientations générales, les principes directeurs et les projets aux échelons mondial, régional et national en vue de la mise en commun des expériences des pays et des secteurs intervenant dans l'écotourisme.
42. *Renforcer* leurs efforts pour cerner les facteurs déterminant la réussite ou l'échec des entreprises d'écotourisme du monde entier, afin de faire connaître ces expériences et les meilleures pratiques à d'autres pays au moyen de publications, de missions sur le terrain, de séminaires de formation et de projets d'assistance technique ; après le Sommet, le PNUE, l'OMT et d'autres institutions internationales devraient entretenir et développer le dialogue international sur les questions d'écotourisme et de tourisme durables, par exemple en étudiant périodiquement le développement de l'écotourisme dans des forums internationaux et régionaux.

-
-
43. *Adapter*, selon les nécessités, leurs dispositifs financiers et leurs modalités et règles de prêt pour répondre aux besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises d'écotourisme qui constituent l'essentiel de ce secteur, ce qui est une des conditions de sa durabilité économique à long terme.
 44. *Développer* les moyens de leurs propres ressources humaines pour soutenir le tourisme et l'écotourisme durables en tant que sous-secteurs autonomes de développement et pour qu'il existe en leur sein des compétences, des études et une documentation permettant de surveiller l'utilisation de l'écotourisme comme instrument de développement durable.
 45. *Développer*, aux fins de formation et de renforcement des moyens, des mécanismes financiers tenant compte du temps et des ressources nécessaires pour permettre réellement aux communautés locales et aux peuples indigènes de participer équitablement à la mise en valeur écotouristique.

E. Aux communautés locales et indigènes

En plus de toutes les mentions relatives aux communautés locales et indigènes dans les paragraphes précédents de la présente Déclaration (en particulier les paragraphes 5, 8 et 9 ; les paragraphes 1 et 2 ; A 2 et 17 ; B 21 et 27 ; C 35 ; D 45), les participants adressent à ces communautés les recommandations suivantes.

46. Dans le cadre d'une vision communautaire du développement qui peut comprendre l'écotourisme, *définir et appliquer* une stratégie permettant d'améliorer les avantages collectifs du développement de l'écotourisme qui comprennent la valorisation du capital humain, physique, financier et social et un meilleur accès à l'information technique.
47. *Renforcer, alimenter et encourager* la capacité qu'a la communauté d'entretenir et d'exploiter ses compétences traditionnelles, en particulier pour ce qui est des arts et de l'artisanat pratiqués chez soi, des produits agricoles, de l'habitat traditionnel et de l'aménagement paysager qui utilisent les ressources naturelles locales de façon durable.

F. Au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD)

48. *Reconnaître*, d'une part, la nécessité d'appliquer au tourisme les principes du développement durable et, d'autre part, le rôle exemplaire de l'écotourisme sous l'angle de son apport économique, social et écologique.
49. *Intégrer* le rôle du tourisme, et notamment de l'écotourisme, dans les résultats escomptés du SMDD.

Ville de Québec (Canada), 22 mai 2002